

2m11.2909.10

Université de Montréal

**Analyse des déterminants socio-démographiques  
et politiques provinciales associés  
à l'activité des mères monoparentales  
en Alberta, au Québec et en Ontario**

par  
Nancy Meilleur

Département de démographie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M. Sc.)  
en démographie

Avril 2001



© Nancy Meilleur, 2001

HB

881

1154

2001

(11.00)

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Analyse des déterminants socio-démographiques  
et politiques provinciales associés  
à l'activité des mères monoparentales  
en Alberta, au Québec et en Ontario

présenté par :  
Nancy Meilleur

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Évelyne Lapierre-Adamcyk	directrice de recherche
Nicole Marcil-Gratton	président-rapporteur
Victor Piché	membre du jury

Mémoire accepté le 13 septembre 2001

## SOMMAIRE

La situation de précarité à laquelle les familles monoparentales sont communément confrontées, est préoccupante : au Canada en 1997, la moitié de ces familles vivaient sous le seuil de faible revenu. Or plusieurs écrits ont démontré que la participation à la vie active constitue le meilleur moyen d'échapper à la pauvreté. Au Canada, l'activité des mères monoparentales varie d'une province à l'autre : en Alberta ces mères se démarquent par un taux moyen d'activité bien supérieur à celles des autres provinces, et par une suractivité notable en comparaison aux mères en union de la même région.

Ce mémoire cherche à démontrer quels sont les facteurs qui influencent la participation des mères monoparentales au marché du travail, en comparant la situation de l'Alberta à celle du Québec et de l'Ontario. L'échantillon retenu à partir du recensement de 1996 comprend les mères monoparentales de moins de 55 ans, ayant au moins un enfant de moins de 15 ans à la maison. On pose l'hypothèse qu'au-delà des différences socio-démographiques entre les mères des différentes provinces (âge de la mère, diplôme, âge et nombre des enfants), certaines politiques provinciales jouent un rôle majeur. En l'occurrence, une analyse des politiques complète l'analyse statistique de l'activité.

Les résultats de l'analyse descriptive montrent que certains facteurs limitent la participation à la vie active : jeune âge des mères, nombre et âge des jeunes enfants, situation matrimoniale célibataire, faible niveau de scolarité. L'analyse multivariée confirme la particularité de l'Alberta et témoigne qu'une partie du phénomène échappe à l'analyse statistique ; qu'au-delà des caractéristiques socio-démographiques se cachent d'autres facteurs qui soutiennent cette activité.

En effet, l'analyse des politiques semble démontrer qu'en Alberta, certaines mesures sont mises en place afin d'encourager le travail des mères seules : l'accessibilité des services de garde est plus grande, davantage de places en garderies sont disponibles, celles-ci sont moins chères, et l'assistance sociale est limitée lorsque l'enfant atteint 2 ans ; en Ontario cet âge est de 16 ans et au Québec 6 ans. Par conséquent, on observe que les mères monoparentales albertaines vivent davantage du travail rémunéré, et dépendent moins des transferts gouvernementaux pour subvenir à leurs besoins.

## REMERCIEMENTS

Un seul patronyme figure comme auteur à ce mémoire, pourtant bon nombre de personnes, de près ou de loin, ont contribué à sa réalisation.

D'abord j'aimerais remercier chaleureusement ma directrice, Mme Lapierre, pour m'avoir prodigué bien plus que de précieux conseils méthodologiques. Elle a été d'un soutien remarquable et d'une grande disponibilité. Merci aussi au groupe de recherche *Famille* du CIED pour sa contribution financière.

Merci à Thomas Legrand, pour son support que je qualifierais de « multi-niveaux », puisqu'il m'a permis d'appivoiser de nouvelles méthodes statistiques, de garder un œil critique sur les données et d'élargir mon champ d'expertise.

Merci aux personnes que j'ai côtoyé durant ces quelques années au département, qu'elles soient déjà démographes ou démographes en devenir ; sans le savoir peut-être, vous avez contribué grandement au succès de ce mémoire. Je pense entre autres à Micha, Sylvie, Marie-Hélène, Micheline, et surtout Marianne qui a largement participé aux conditions nécessaires à sa réussite.

Merci à mes parents qui ont été d'un continuel réconfort, qui m'ont insufflé le goût de poursuivre des études supérieures ainsi que la persévérance nécessaire pour aller au bout de mes rêves. Merci aussi aux autres membres de ma famille, Luc, Line et leur petite famille, pour leur support inconditionnel et leur chaleur unique.

Enfin, je ne saurais remercier assez les deux hommes de ma vie; d'abord mon conjoint, Gabriel, pour sa patience infinie, son optimisme débordant, et son énergie communicative. Il m'a appuyée dans les meilleurs comme dans les moments les plus pénibles, a été d'une écoute de tous les instants et m'a surtout suivi jusqu'au Québec afin que je puisse retrouver ma famille et terminer mes études. Merci enfin, à toi dont j'ignore tout pour l'instant, mais qui d'ici quelques semaines m'aura donné raison de mener ce mémoire à terme. Tu as contribué à mon dernier élan et à la conclusion de ce projet. C'est toi finalement qui m'aura portée jusqu'au bout du chemin...

# Table des matières

SOMMAIRE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	ix
INTRODUCTION.....	1
<b>CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE ET REVUE DE LITTÉRATURE.....</b>	<b>3</b>
1.1- <i>Contexte démographique</i> .....	4
1.2- <i>Diversification des conditions d'émergence</i> .....	5
1.3- <i>Problèmes rencontrés par les mères monoparentales</i> .....	8
1.4- <i>Les femmes et le marché du travail</i> .....	9
1.5- <i>Problématique</i> .....	13
<i>Conclusion partielle</i> .....	15
<b>CHAPITRE II SOURCES, DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>17</b>
2.1 <i>Présentation de la principale source de données</i> .....	17
2.2- <i>Pondération, échantillon</i> .....	18
2.3- <i>Définition des variables et biais</i> .....	19
2.3.1- Variable dépendante.....	19
2.3.2- Variables indépendantes.....	23
2.3.2.1- Les variables individuelles.....	23
2.3.2.2- Les variables socio-économiques.....	23
2.3.2.3- Les variables familiales :.....	25
2.4- <i>Méthode d'analyse des résultats</i> .....	27
2.4.1- Analyse descriptive.....	27
2.4.2- Analyse multivariée.....	27
2.5- <i>Analyse de politiques</i> .....	30
<b>CHAPITRE III L'ACTIVITÉ DES MÈRES MONOPARENTALES EN ALBERTA, AU QUÉBEC ET EN ONTARIO.....</b>	<b>31</b>
3.1- <i>Analyse démographique descriptive de l'activité des mères monoparentales</i> .....	31
3.1.1- Profil socio-démographique des mères monoparentales.....	31
3.1.2- Revenu des familles.....	36
3.1.3- Évolution de l'activité.....	39
3.1.4- Taux d'activité moyens selon différentes caractéristiques.....	40
3.1.4.1- L'âge.....	47
3.1.4.2- L'état matrimonial.....	48
3.1.4.3- Le plus haut niveau de scolarité atteint.....	48
3.1.4.4- Le lieu de résidence (RMR).....	49
3.1.4.5- Le revenu de pension alimentaire.....	49
3.1.4.6- Le nombre total d'enfants jamais mariés à la maison.....	50
3.1.4.7- Combinaison d'enfants de moins de 15 ans à la maison.....	50
3.1.4.8- Enfants de plus de 15 ans à la maison.....	51
3.2- <i>Analyse multivariée de l'activité des mères monoparentales</i> .....	52

<b>CHAPITRE IV ANALYSE DES POLITIQUES</b> .....	59
4.1- <i>Étude détaillée du revenu</i> .....	60
4.1.1- Revenu familial total.....	61
4.1.2- Transferts gouvernementaux.....	62
4.1.3- Analyse des différentes sources de revenu .....	66
4.2- <i>L'Aide sociale</i> .....	69
4.2.1- Définir l'aide sociale.....	70
4.2.2- Attribution des prestations .....	70
4.2.3- Admissibilité sur le plan financier.....	71
4.2.4- Admissibilité administrative.....	71
4.2.5- Admissibilité liée à la classification.....	72
4.2.6- Programmes complémentaires .....	73
4.3- <i>Les services de garde</i> .....	74
4.3.1- Définir la garde d'enfants .....	75
4.3.2- Financement des services de garde.....	76
4.3.3- Accessibilité .....	77
4.3.4- Subventions destinées aux familles à faible revenu .....	78
4.3.5- Disponibilité des services .....	79
4.3.6- Qualité des services .....	81
<i>Conclusion partielle</i> .....	82
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	84
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	88
<b>ANNEXE I</b> .....	xi
<b>ANNEXE II</b> .....	xiii

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1.1 :</b> Répartition en pourcentage des différents types de familles avec enfants. Canada, 1961 à 1996 .....	5
<b>Tableau 1.2 :</b> Répartition des mères monoparentales selon le nombre d'enfants présents à la maison, par âge de la femme. Canada, 1971 à 1996.....	7
<b>Tableau 1.3 :</b> Salaire moyen et proportion de familles monoparentales sous le seuil de faible revenu. Canada, 1996 .....	8
<b>Tableau 2.1 :</b> Distribution des mères issues de l'échantillon final retenu, selon la situation familiale et la province.....	19
<b>Tableau 2.2 :</b> Variables indépendantes servant à l'analyse descriptive et multivariée.....	22
<b>Tableau 3.1 :</b> Distribution des mères monoparentales selon la province et les catégories choisies, 1996 .....	32
<b>Tableau 3.2 :</b> Distribution des mères biparentales selon la province et les catégories choisies, 1996 .....	33
<b>Tableau 3.3 :</b> Revenu moyen et médian des mères monoparentales selon la province. 1995.....	37
<b>Tableau 3.4 :</b> Taux moyens d'activité des mères monoparentales et biparentales selon les variables choisies. Ontario, 1996. ....	42
<b>Tableau 3.5 :</b> Taux moyens d'activité des mères monoparentales et biparentales selon les variables choisies. Québec, 1996. ....	43
<b>Tableau 3.6 :</b> Taux moyens d'activité des mères monoparentales et biparentales selon les variables choisies. Alberta, 1996.....	44
<b>Tableau 3.7 :</b> Taux moyens d'activité des mères monoparentales de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta, selon les variables choisies. 1996.....	46
<b>Tableau 3.8 :</b> Probabilités prédites d'activité des mères monoparentales de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta, selon les catégories choisies. 1996.....	54
<b>Tableau 3.9 :</b> Indices de significativité reliés aux différences entre les provinces.....	55



<b>Tableau 4.1</b> : Revenu moyen des mères monoparentales, selon leur situation d'activité. Provinces choisies, 1995.....	62
<b>Tableau 4.2</b> : Taux moyens de transferts gouvernementaux aux familles monoparentales matricentriques. Provinces choisies, 1990 à 1997 .....	63
<b>Tableau 4.3</b> : Total des transferts gouvernementaux moyens reçus par les mères, selon leur situation familiale et leur statut d'activité. Provinces choisies, 1995 .....	64
<b>Tableau 4.4</b> : Rapports de transferts gouvernementaux moyens, selon la situation familiale des mères et leur situation d'activité. Provinces choisies, 1995 .....	65
<b>Tableau 4.5</b> : Part des différentes sources de revenu dans la composition du revenu total. Mères monoparentales inactives. Provinces choisies, 1995.....	67
<b>Tableau 4.6</b> : Part des différentes sources de revenu dans la composition du revenu familial total Mères biparentales inactives. Provinces choisies, 1995.....	69
<b>Tableau 4.7</b> : Frais moyens, services réglementés en garderie à plein temps, par province.....	77
<b>Tableau 4.8</b> : Subventions pour frais de garde d'enfants, pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, dans le cadre des programmes de garderie réglementés, par province ....	79
<b>Tableau A2. 1</b> : Régressions logistiques de l'activité des mères monoparentales. Valeur et significativité des coefficients $\beta$ . Ontario, 1996 .....	xiii
<b>Tableau A2. 2</b> : Régressions logistiques de l'activité des mères monoparentales Valeur et significativité des coefficients $\beta$ . Québec, 1996 .....	xiv
<b>Tableau A2. 3</b> : Régressions logistiques de l'activité des mères monoparentales Valeur et significativité des coefficients $\beta$ . Alberta, 1996 .....	xv

## LISTE DES GRAPHIQUES

- Graphique 1.1** : Familles monoparentales, sexes réunis,  
selon l'état matrimonial du parent. Canada, 1951 à 1991 ..... 6
- Graphique 3.1** : Distribution des différentes sources de  
revenu des mères monoparentales ayant  
un enfant de moins de 15 ans, par province, 1996..... 38
- Graphique 3.2** : Taux d'activité des mères ayant un enfant de moins de  
16 ans selon la situation parentale et la province, 1976 à 1999..... 39
- Graphique 4.1** : Nombre de places en garderie réglementée,  
à plein temps et par province, de 1989 à 1995..... 80
- Graphique 4.2** : Ratio du nombre d'enfants par place en garderie  
réglementée, à plein temps et par province, 1989 à 1995..... 80

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

De tout temps ont existé des familles composées d'un parent seul ayant la charge de ses enfants. Provoquée surtout dans le passé par le veuvage précoce, la monoparentalité n'est pas un phénomène nouveau. Mais depuis les années 70, on assiste au Canada à une émergence de ce type de familles, et ce, principalement sous la poussée des ruptures d'union.

La situation des familles monoparentales suscite l'intérêt public non seulement pour leur visibilité grandissante au sein des différents types de familles, mais surtout pour les conditions précaires qui les accompagnent trop souvent. En 1997, la moitié de ces familles vivaient sous le seuil de faible revenu, contre 12 % des familles biparentales<sup>1</sup>. Or, comme les femmes continuent à diriger huit familles monoparentales sur dix, elles sont d'autant plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté.

Nous verrons que pour la majorité des mères seules, parvenir à un niveau de vie décent passe forcément par l'intégration à la vie active. En plus d'offrir un revenu plus subséquent que l'assistance sociale, le travail rémunéré permet d'actualiser ses compétences, d'élargir son réseau de soutien et de valoriser son propre potentiel. Malgré les lourdes responsabilités qu'incombent le travail à l'extérieur du foyer et le soin des enfants, ces mères ont le désir de travailler et d'acquérir leur autonomie financière.

Or il semble qu'au Canada la participation à la vie active diffère largement d'un endroit à l'autre. Dans le cadre de recherches préalables sur la prise en charge des enfants au Canada<sup>2</sup>, on a pu constater qu'en Alberta les mères monoparentales sont beaucoup plus souvent actives qu'en Ontario et qu'au Québec. Serait-ce qu'elles sont plus diplômées, ont plus d'expérience, qu'elles ont généralement des enfants moins jeunes, qu'elles

---

<sup>1</sup> Revue chronologique du revenu (Canada. Statistique Canada. 1997-).

<sup>2</sup> Le document rattaché à ces recherches est toujours en préparation. On pourra éventuellement le retrouver sous *La prise en charge des enfants au Canada. Présentation d'une recension informatisée des écrits.* (Sous la supervision de Renée Dandurand, de l'INRS-urbanisation, culture et société).

doivent moins compter sur le soutien de leur ex-conjoint, ou plutôt serait-ce que l'Alberta a mis en place une série de politiques qui soutiennent cette activité?

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous proposons d'examiner cette situation, et de cerner quels facteurs sont potentiellement à l'origine de la suractivité des mères monoparentales albertaines. Pour ce faire nous combinerons trois types d'analyse : descriptive, multivariée ainsi qu'une analyse de politiques.

Nous examinerons d'abord dans quel contexte vivent les familles monoparentales canadiennes. À la lumière de la littérature existante, on verra que les conditions mêmes d'émergence de ces familles ne facilitent pas l'intégration à la vie active ; que l'organisation du marché du travail favorise l'iniquité en matière d'emploi ; que si certaines mesures ne sont pas prises pour faciliter le travail des mères seules, celles-ci sont inévitablement confinées à la sphère domestique et voient diminuer leurs chances d'occuper un emploi.

Dans un deuxième temps, seront présentés les outils ainsi que le matériel qui ont servi à pratiquer les analyses. Nous parlerons principalement du recensement de 1996 qui a été choisi comme base de données, ainsi que des méthodes d'analyse statistique choisies.

Dans le troisième chapitre, nous entrerons au cœur du sujet en effectuant l'analyse descriptive et multivariée des mères monoparentales des trois provinces. Le profil socio-démographique de ces mères sera dressé ; on observera leur revenu, les taux et les probabilités d'activité selon les variables sélectionnées.

Enfin, le dernier chapitre sera consacré à l'étude des politiques. Quelques tableaux statistiques serviront de point d'appui, et l'analyse qualitative de certaines mesures, soit l'aide sociale et la garde des enfants, complétera l'essentiel du commentaire.

## CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE ET REVUE DE LITTÉRATURE

La fin des années soixante-dix marque un point tournant dans l'histoire du Canada. En 1968 la cour fédérale rend possible le recours au divorce pour d'autres motifs que la faute<sup>1</sup>, uniformisant ainsi à travers le pays son accessibilité. Parallèlement on assiste à une plus grande libéralisation des comportements. Le mariage perd en popularité, l'union libre, en plus de constituer la plupart du temps un prélude au mariage, devient de plus en plus un mode de vie à long terme, tandis que les naissances hors mariage sont plus nombreuses. Les ruptures d'union sont aussi plus fréquentes. De plus en plus de mariages se terminent par un divorce et la fragilité de l'union libre amène de plus en plus d'enfants à devoir vivre un jour ou l'autre un épisode de monoparentalité (Marcil-Gratton, 1998). Il y a vingt ans, un peu plus d'un enfant sur dix vivait avec un parent seul, alors qu'en 1996 cette proportion avait grimpé à un enfant sur cinq. D'ailleurs de récents résultats issus de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) ont permis de confirmer que de plus en plus d'enfants connaissent la monoparentalité et ce, à un âge toujours plus précoce (Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999 : 5).

Parallèlement à ces transformations familiales, on a assisté à une remise en cause des rôles traditionnels dans la famille. La place des femmes sur le marché du travail a subi de profondes mutations. Davantage de femmes participent au marché du travail : au Canada, le taux d'activité des mères<sup>2</sup> a augmenté de 30 % depuis les vingt dernières années, pour s'établir en 1999 à 74 %<sup>3</sup>. Nombreuses aujourd'hui sont les femmes qui mènent de front une carrière professionnelle et leur rôle de mère. Elles reprennent le

---

<sup>1</sup> Avec la Loi sur le divorce, le fédéral « marque une rupture avec la tradition en introduisant la possibilité de divorcer après une période d'un an de séparation, sous le seul critère de l'échec du mariage. » (Fodden, 1999 : 163)

<sup>2</sup> Ensemble des mères ayant un enfant de moins de 16 ans. Le taux d'activité correspond au rapport entre la population active et la population âgée de 15 à 64 ans.

<sup>3</sup> Source : Revue chronologique de la population active

travail plus rapidement après une grossesse, et les interruptions de travail sont davantage causées par des facteurs économiques (Kempeneers, 1991).

L'impact des transformations familiales sur la vie active est encore sujet à controverses. On ne peut affirmer sans équivoque que la plus grande participation des femmes a poussé à une diminution de la fécondité ou vice-versa. Néanmoins on ne peut nier que les changements dans l'une ou l'autre des sphères ont amené des bouleversements importants. Récemment, on soulignait que « l'intégration accrue des femmes à la population active et les conditions de leur participation au marché du travail ont entraîné de nombreux changements sur le marché et sur la politique sociale » (Gunderson, 1998 : XXIII). En effet, que ce soit par des politiques de non-discrimination à l'égard de l'embauche ou de la rémunération des femmes, par des législations concernant la santé et la sécurité ou par des politiques touchant les travailleurs à faible revenu<sup>4</sup>, les femmes ont inspiré directement ou indirectement l'instauration de ces politiques.

### ***1.1- Contexte démographique***

On comptait en 1996 au Canada, 1 137 505 familles monoparentales, dont 83 % avaient à leur tête une femme. Cette répartition est sensiblement la même en Ontario et au Québec, où 19 % des familles avec enfants de moins de 15 ans sont monoparentales, alors qu'en Alberta elles sont 16 %.

Même si entre 1991 et 1996 le nombre de familles monoparentales s'est accru à un taux quatre fois plus élevé que celui des couples mariés<sup>5</sup>, la progression de ce type de famille se remarque depuis déjà plusieurs décennies. En 1961 par exemple, les familles monoparentales représentaient 11 % des familles avec enfants. Cette proportion a doublé pour atteindre 22 % en 1996.

---

<sup>4</sup> Une large proportion de ces travailleurs est composée de mères monoparentales (*ibid.* : XXIII).

<sup>5</sup> Canada. Statistique Canada, 1997 : 1

**Tableau 1.1 : Répartition en pourcentage des différents types de familles avec enfants. Canada, 1961 à 1996**

	Monoparentales			Biparentales	Total
	Matricentriques	Patricentriques	Sous-Total		
1961	9,0	2,5	11,4	88,6	100
1966	9,0	2,2	11,2	88,8	100
1971	10,4	2,8	13,2	86,8	100
1976	11,6	2,4	14,0	86,0	100
1981	13,7	2,9	16,6	83,4	100
1986	15,5	3,3	18,8	81,2	100
1991	16,5	3,5	20,0	80,0	100
1996	18,5	3,8	22,3	77,7	100

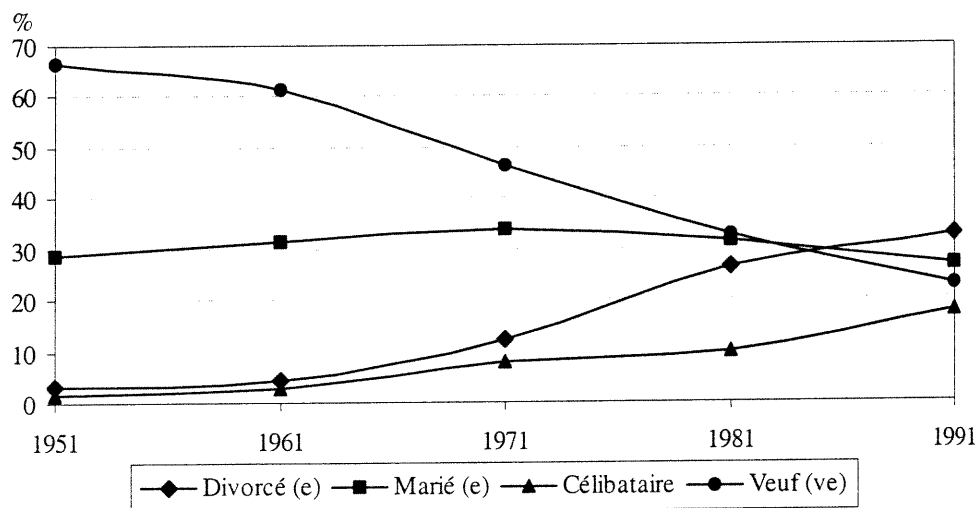
Source: Lindsay (1992) et Canada. Statistique Canada, 1997

D'ailleurs, les familles monoparentales matricentriques ont progressé un peu plus rapidement sur cette période que les familles dirigées par un père seul. Statistique Canada prévient que cette croissance « pourrait avoir des répercussions importantes sur le revenu des familles, étant donné que les femmes ont continué à diriger quatre familles monoparentales sur cinq » (*ibid.*).

### **1.2- Diversification des conditions d'émergence**

Si les familles monoparentales ont acquis davantage de visibilité parmi l'ensemble des familles, c'est certainement parce que les modes d'entrée dans la monoparentalité se sont diversifiés. Alors qu'autrefois la monoparentalité était surtout attribuable au décès d'un conjoint, celle-ci découle aujourd'hui davantage d'une rupture d'union. Le graphique suivant montre combien la hausse du divorce a modifié le contexte.

**Graphique 1.1 : Familles monoparentales, sexes réunis, selon l'état matrimonial légal du parent. Canada, 1951 à 1991**



Source : Péron et al., 1999 : 75

Cette nouvelle configuration des familles monoparentales reflète et entraîne une série de changements sociaux et familiaux. Comme ces familles ne résultent plus principalement du décès d'un des conjoints, mais plutôt d'une rupture d'union, elles sont incidemment menées par des parents plus jeunes. Le fait de retrouver une grande proportion de célibataires chez les monoparentales révèle un plus grand risque de précarité. Celles-ci ont à leur charge moins d'enfants, mais ces derniers sont aussi plus jeunes (Dandurand, 1994 : 521). Le tableau suivant montre l'évolution de la composition des familles monoparentales, en mettant en rapport l'âge de la mère au moment du recensement et le nombre d'enfants. Peu de changements se présentent depuis les années 80, néanmoins on remarque que depuis 1971, quel que soit l'âge de la mère, les familles comptent moins d'enfants. Par ailleurs, la proportion de mères de 55 ans et plus diminue graduellement au profit des mères plus jeunes.



**Tableau 1.2 : Répartition des mères monoparentales selon le nombre d'enfants présents à la maison, par âge de la femme. Canada, 1971 à 1996**

	Groupes d'âge de la mère			Total
	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus	
Nombre d'enfants	%	%	%	
<b>1971</b>				
1 enfant	41,5	33,9	69,1	47,4
2 enfants	31,2	27,2	20,1	25,8
3 enfants	14,5	17,2	6,9	13,2
4 et plus	12,8	21,6	3,9	13,6
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Nombre (milliers)</b>	<b>87</b>	<b>158</b>	<b>122</b>	<b>367</b>
<b>% groupes d'âge</b>	<b>23,7</b>	<b>43,1</b>	<b>33,2</b>	<b>100,0</b>
<b>1981</b>				
1 enfant	54,5	40,7	75,6	54,3
2 enfants	32,4	33,3	18,2	29,0
3 enfants	10,2	16,5	4,8	11,4
4 et plus	3,0	9,5	1,4	5,3
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Nombre (milliers)</b>	<b>187</b>	<b>247</b>	<b>155</b>	<b>589</b>
<b>% groupes d'âge</b>	<b>31,8</b>	<b>41,9</b>	<b>26,3</b>	<b>100,0</b>
<b>1991</b>				
1 enfant	53,6	50,3	80,3	58,0
2 enfants	33,1	35,9	15,5	30,5
3 enfants	10,2	10,6	3,1	8,8
4 et plus	3,1	3,1	1,1	2,7
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Nombre (milliers)</b>	<b>240</b>	<b>362</b>	<b>173</b>	<b>775</b>
<b>% groupes d'âge</b>	<b>31,0</b>	<b>46,7</b>	<b>22,3</b>	<b>100,0</b>
<b>1996</b>				
1 enfant	53,3	50,0	81,6	57,1
2 enfants	33,0	35,8	14,2	30,8
3 enfants	10,6	10,8	3,3	9,3
4 et plus	3,1	3,4	0,8	2,8
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Nombre</b>	<b>274</b>	<b>476</b>	<b>180</b>	<b>929</b>
<b>% groupes d'âge</b>	<b>29,5</b>	<b>51,2</b>	<b>19,3</b>	<b>100,0</b>

Source : Péron et al., 1999, Recensements de 1971, 1981, 1991 et 1996 (FMGD)

En définitive, les familles monoparentales ne forment pas un bloc monolithique (Cheal, 1993 ; Baker, 1996 ; Dandurand et Saint-Jean, 1988). Elles diffèrent selon leur classe sociale, leur histoire conjugale, leur groupe culturel. Les conditions d'entrée dans la monoparentalité sont différentes (veuvage, rupture d'union par divorce ou séparation, naissance hors union, ou de père inconnu), certaines séparations reposent sur une entente judiciaire alors que d'autres non, alors que l'âge des enfants au moment de la rupture

peut faciliter ou non l'adaptation à cette situation nouvelle. Les hommes et les femmes ne vivent pas non plus la monoparentalité de la même manière. Par conséquent, les familles monoparentales ne vivent pas les mêmes problèmes, ni avec la même intensité.

### **1.3- Problèmes rencontrés par les mères monoparentales**

Les transformations de la famille ne peuvent se faire sans affecter les individus et la société en général (Dandurand, 1994). Nombreux sont les écrits qui relatent les difficultés vécues en famille monoparentale. La littérature souligne par exemple que les mères monoparentales sont nettement plus désavantagées économiquement que les hommes : elles ont un salaire moyen plus bas que les hommes monoparentaux et sont presque deux fois plus nombreuses qu'eux à vivre sous le seuil de faible revenu.

**Tableau 1.3 : Salaire moyen et proportion de familles monoparentales sous le seuil de faible revenu. Canada, 1996**

	Femmes seules	Hommes seuls
Revenu moyen (\$ constants)	24 044	39 428
Proportion sous le seuil de faible revenu (%)	60,8	31,3

Source : Revue chronologique du revenu

Par ailleurs, il semblerait que suite à une rupture d'union, le niveau de vie des femmes se dégrade considérablement alors que celui des hommes s'améliore. Une étude longitudinale canadienne (1982-1986) a montré que dans les quatre années suivant la rupture, le revenu des hommes avait augmenté de 30 % alors que celui des femmes avait chuté de 27 %<sup>6</sup>. Pareils résultats ont été obtenus aux Etats-Unis par Weitzman en 1977. « Après le divorce, les femmes et leurs enfants connaissent une détérioration de leur niveau de vie de 73 %, alors que les hommes voient le leur s'améliorer de 42 % » (Zouali et Rousseau, 1992 : 12). C'est dire que la rupture agit en quelque sorte chez les femmes comme un précipitant vers la pauvreté (Saint-Jean, 1987).

<sup>6</sup> Lire à cet effet Zouali, 1992 : 87.

Les conditions socio-économiques de ces mères sont souvent liées aux problèmes de santé, d'isolement, de discorde et de violence (Langlois et Fortin, 1994 ; Jutras et Dandurand, 1994). Dandurand impute la vulnérabilité économique des mères monoparentales au rapport des femmes au marché du travail, au mal-versement des pensions alimentaires, aux difficultés de logement, à l'insuffisance du soutien étatique, mais surtout à une mésadaptation sociale.

« L'origine des problèmes sociaux que vivent une partie des foyers contemporains dirigés par un parent seul réside moins dans la structure familiale comme telle, la famille monoparentale, que dans le fait que cette structure familiale soit encore mal adaptée à la société dans laquelle elle s'est pourtant développée. » (Dandurand, 1994 : 541)

Pour aborder la situation des mères monoparentales nous nous sommes inspirés de cette approche. Nous croyons que les politiques constituent un miroir des préoccupations de la société. C'est pourquoi on a choisi délibérément de mettre en rapport l'activité et les mesures politiques. Nous verrons si effectivement, ces dispositions soutiennent le travail des personnes en situation plus précaire. Mais d'abord examinons le rapport des femmes au marché du travail.

#### **1.4- Les femmes et le marché du travail**

Séguin a étudié les stratégies d'emploi des mères seules. Elle souligne que « les caractéristiques de l'emploi féminin, l'apparition d'une économie fondée sur le double salaire, le partage asymétrique des responsabilités parentales et l'exclusion d'une forte proportion de mères seules du marché du travail semblent être les principaux facteurs qui contribuent à expliquer cette plus grande vulnérabilité économique des familles monoparentales sous responsabilité féminine » (Séguin, 1996 : 28).

Dans les familles monoparentales ne subsiste le plus souvent qu'une seule personne soutenant le revenu. Comme l'aide étatique est souvent insuffisante<sup>7</sup>, la condition *sine qua non* pour sortir de la pauvreté est d'occuper un travail rémunéré, alors que l'entrée en union apparaîtrait pour certaines comme un échappatoire à la précarité. Car en effet, si en 1967, 58 % des familles<sup>8</sup> n'avaient qu'un seul salarié, aujourd'hui les familles à deux salariés sont devenues la norme<sup>9</sup>.

Au Canada, la durée médiane de la monoparentalité est 5 ans (Desrosiers, Le Bourdais et Péron, 1993). Elle demeure généralement une situation transitoire entre la rupture et une nouvelle mise en union, ou bien entre la rupture et le départ des enfants du foyer parental (Péron et al., 1999 : 69). Attention, bien que la monoparentalité fasse souvent le pont entre deux unions, elle ne constitue pas pour autant un phénomène marginal. Bien que le retour à la conjugalité (ou l'entrée en union) contribue fortement à échapper aux difficultés économiques (OCDE, 1990 ; Zouali, 1991), cette solution ne fait pas l'unanimité (Séguin, 1996 : 33) : d'une part, il semblerait que ce moyen favorise surtout les mères seules les plus avantagées économiquement<sup>10</sup>, d'autre part que ce n'est pas le souhait des mères; elles ne seraient pas empressées à l'idée de se remettre en couple (Bellware et Charest, 1986 ; Séguin et al., 1996). Enfin, la recomposition familiale est elle aussi fragile, le risque de rupture est toujours présent donc ces mères ne sont pas assurément à l'abri des difficultés économiques. « Aussi, l'insertion professionnelle des mères seules demeure-t-elle, à long terme, le meilleur garant de leur capacité à sortir de l'état de pauvreté » (Séguin, 1996 : 34). Encore faut-il que le marché du travail facilite l'intégration de ces mères!

---

<sup>7</sup> Une enquête effectuée en 1988 au Québec révélait que 78 % des foyers monoparentaux interrogés considéraient que le gouvernement n'aidait pas assez les chefs de famille monoparentale (Jutras et al., 1989 : 89).

<sup>8</sup> Ce terme employé par Statistique Canada englobe tous les ménages de deux personnes ou plus, même sans enfants.

<sup>9</sup> « En 1967, 33 % de l'ensemble des familles comptant un mari et une femme avaient deux salariés ; en 1994, 60 % étaient dans cette situation » (Gunderson, 1998 : 2).

<sup>10</sup> Ce qui aurait pour effet à long terme d'accentuer la part des plus démunis chez les parents seuls (OCDE, 1990).

Les études sur les problèmes que rencontrent les mères monoparentales en emploi sont peu développées (Séguin, 1996). Beaucoup de recherches par contre s'intéressent au cadre plus élargi des femmes et du travail. On aborde surtout le sujet sous l'angle de la division sexuelle du travail. On note que même si l'activité des mères a augmenté, celles-ci occupent toujours une place spécifique dans le marché du travail. Elles sont plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois à temps partiel, sont davantage cantonnées dans des secteurs d'emploi de faible qualification (Dandurand, 1994), donc de faible rémunération. Lise Saint-Jean rappelle toutefois que « le travail à temps partiel est une composante importante de l'insertion des femmes au marché du travail, même si ce n'est pas toujours leur choix » (1987 : 35). En effet, pour certaines femmes le temps partiel constitue un moyen d'intégrer progressivement le marché du travail, ou de concilier davantage le travail et la famille, mais pour des familles à revenu unique le temps partiel ne leur permet pas de s'en sortir économiquement. Même pour un emploi à temps plein, le salaire moyen des femmes continue de ne représenter qu'une portion du salaire des hommes.

Dans la mesure où peu de dispositions sont prises afin d'augmenter la scolarisation et les qualifications de ces mères, ces femmes ne peuvent atteindre l'autonomie financière. En effet, le faible niveau de diplôme, la méconnaissance du monde du travail, l'expérience de travail insuffisante entravent l'intégration à la vie active. Des analyses révèlent que la scolarité est le déterminant le plus significatif de l'emploi des monoparentales (Beaupré, 1982). Elle est liée notamment à l'âge de la mère, à la probabilité d'avoir de jeunes enfants (Lero et Brockman, 1993) et au salaire offert sur le marché de l'emploi. Les talents académiques peuvent refléter en quelque sorte une préférence pour le travail à l'extérieur du foyer (Beaupré, 1982), en plus de contribuer à l'efficacité des soins donnés aux enfants<sup>11</sup>. Les économistes traduisent cette idée par une augmentation de la productivité, à la fois au travail et à la maison. Il semble, en outre, que moins les mères monoparentales sont scolarisées, plus elles sont susceptibles de se contenir essentiellement dans leur rôle de mère, et plus elles sont enclines à considérer

---

<sup>11</sup> Gronau, R. 1976. The Allocation of Time of Israeli Women, *Journal of Political Economy* (Cité par Beaupré, 1982).

leur présence auprès de leurs enfants comme incontournable (Séguin, 1996 ; Bellware et Charest, 1986 ; Dandurand, 1994). Elles se dirigent alors généralement vers l'aide sociale afin de subvenir à leurs besoins.

D'autres causes d'ordre familial peuvent être reliées aux difficultés d'insertion professionnelle des mères seules. Avec les nouvelles conditions d'émergence du phénomène, c'est la parentalité même qui a changé. Désormais le père est plus susceptible d'être encore présent dans l'environnement de l'enfant<sup>12</sup>, ce qui soulève toute la problématique entourant la question du parent non gardien. Nonobstant cette considération semble prédominer le partage asymétrique des responsabilités parentales. Au moment de la séparation, environ 7 % des enfants sont en garde partagée alors que plus de 85 % habitent exclusivement avec leur mère. De cette proportion, 30 % voient leur père une fois par semaine, 16 % toutes les deux semaines et 40 % ne voient jamais leur père ou alors sporadiquement (Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999 : 22-23). En définitive, lorsque les enfants habitent chez leur mère, la prise en charge de l'enfant par le père est plus souvent occasionnelle. Les données fiscales de 1990 indiquent qu'à peine une mère sur dix reçoit une aide financière du parent non gardien (Séguin, 1996 : 30). Il est difficile de penser que le père apporte une autre forme quelconque de soutien qui facilite le travail de la mère (garde, visites chez le médecin, transport). C'est pourquoi à défaut de suppléer au rôle du parent non gardien, l'État se doit de mettre en place une série de mesures qui allègent les responsabilités familiales et permettent à la mère seule de concilier une double activité et d'acquérir une autonomie financière.

Tout comme les études qui s'attachent au rôle de la scolarité, de nombreuses recherches diront que le nombre et l'âge des enfants sont les principaux facteurs familiaux déterminant la participation des mères au marché du travail (Lapierre-Adamcyk et Marcil-Gratton, 1995 ; Hardey et Glover, 1991 ; Lero et Brockman, 1993 ; Ray, 1990, Beaupré, 1982 ; Nakamura et Nakamura 1986 ; Martin, 1998). Ils agissent négativement sur l'offre de travail car les enfants nécessitent le support et les soins de leur mère. Lero et Brockman soutiennent que lorsqu'il est difficile de trouver des garderies abordables et

---

<sup>12</sup> Autrefois le père avait plus de chances d'être soit décédé, inconnu ou disparu.

accessibles, avoir un jeune enfant d'âge préscolaire réduit les chances pour un parent d'être en emploi. Par ailleurs, le jeune enfant qui grandit demande peut-être moins en temps, mais peut devenir plus coûteux en biens (Beaupré, 1982). Or, lorsqu'on étudie le comportement des femmes face au marché du travail, il est capital de donner des précisions sur la configuration familiale (Nakamura et Nakamura, 1986).

Enfin, une étude économétrique aurait apporté une toute autre dimension à l'analyse de la participation des mères au marché du travail. On aurait fait intervenir par exemple la notion de salaire de réserve, le taux de salaire, la conjoncture macro-économique. Les théories néo-classiques soutiennent par exemple que l'offre de travail des femmes est le résultat du choix de l'individu entre trois alternatives (foyer, travail, loisirs) et de son temps disponible (Mincer, 1962). La décision de travailler implique que le salaire offert sur le marché du travail soit supérieur à la valeur du temps passé à la maison (notion du salaire de réserve – Ben-Porath, 1973). Or très peu d'études économétriques se sont intéressées à l'emploi des mères monoparentales. Nous croyons que les modèles proposés ne s'adaptent pas totalement à la situation des mères seules puisque pour les économistes, le travail constitue un choix familial, dans lequel on fait intervenir le salaire du conjoint. La mère monoparentale n'est pas confrontée aux mêmes difficultés que les mères en union : le partage du temps se fait plutôt entre le foyer et le travail, compte tenu des obligations engendrées par le fait qu'elles sont le seul soutien familial.

Enfin, même s'il est difficile d'appliquer directement les théories économiques à la situation des mères monoparentales, une notion telle que celle du salaire de réserve demeure fondamentale. Cette perspective sera d'autant plus intéressante lorsque sera effectuée l'analyse des politiques.

### **1.5- Problématique**

Quelle que soit la structure familiale, la dynamique entre famille et emploi est complexe. À la lumière de la littérature déjà existante et des analyses effectuées, le présent mémoire cherchera à mettre en relief la spécificité provinciale de l'activité des mères

monoparentales, en faisant ressortir certaines politiques en cours au début des années 1990, dans diverses provinces canadiennes. Nous proposons non pas de voir l'impact de la participation des femmes au marché du travail sur l'instauration de politiques, mais plutôt d'observer, en 1996, les politiques susceptibles d'influer sur l'activité des mères monoparentales ayant de jeunes enfants. Nous avons pu constater lors de recherches préalables qu'en Alberta l'activité des mères monoparentales se démarquait du reste du Canada. Par ailleurs le comportement matrimonial des Québécoises se distingue depuis longtemps de celui des autres Canadiennes. Nous comparerons la situation dans ces deux provinces à celle de l'Ontario. Cette dernière suscite notre intérêt pour son ampleur démographique ainsi que les récentes mesures politiques mises en place par son gouvernement.

Nous souhaitons remplir ces objectifs :

- 1) Comparer l'activité des mères monoparentales albertaines, québécoises et ontariennes entre elles, mais également à celle des mères en union, ayant des enfants du même âge, et ce en fonction de caractéristiques socio-démographiques données. Identifier des déterminants potentiels de cette activité ;
- 2) Vérifier si certaines politiques familiales en vigueur dans chacune des provinces concernées sont susceptibles de soutenir cette activité.

Nous posons comme hypothèse qu'au-delà des facteurs socio-démographiques, certaines politiques économiques et familiales facilitent le travail des femmes en Alberta. Pouvant compter sur un travail rémunéré, ces femmes élargissent leur réseau d'aide, et augmentent leur revenu de sorte qu'elles sont plus aptes à maintenir un niveau de vie convenable.

Pour arriver à nos fins, nous allons d'abord définir la place qu'occupent les mères monoparentales dans la population active, et outre la spécificité de leur situation familiale, identifier quels sont les facteurs socio-démographiques qui les distinguent des autres mères. Nous verrons si certains facteurs sont intimement liés à l'activité, ensuite si celle-ci est reliée à de quelconques mesures politiques. Les mères monoparentales sont-elles plus jeunes que les mères en union ayant des enfants de moins de 15 ans?



Sont-elles plus souvent divorcées ou séparées? La situation matrimoniale des mères monoparentales est-elle liée à la précarité économique? Vivent-elles davantage dans la pauvreté car elles sont généralement moins instruites et ont accès à des emplois plus précaires? Sont-elles sur- ou sous-représentées parmi les actives? Celles qui ont un enfant en bas âge travaillent-elles davantage que les mères biparentales? À travers ce questionnaire nous mettrons l'accent sur une comparaison provinciale qui mènera à poursuivre l'analyse des politiques. Est-ce qu'un profil d'activité se dégage dans certaines provinces? Si oui, est-ce que certaines politiques sont sous-jacentes à ce portrait? Certaines provinces offrent-elles des mesures facilitant le retour au travail? Ou plutôt emploient-elles des mesures répressives pour celles qui demeurent au foyer?

Plusieurs déterminants de l'activité professionnelle peuvent être mesurés à l'aide d'outils statistiques : l'âge de la mère, l'âge des enfants, la situation matrimoniale, la scolarité, l'expérience sur le marché du travail etc. D'autres facteurs plus qualitatifs échappent à ce type d'analyse et requièrent davantage un inventaire des mesures et une mise en perspective avec les faits. Nous essaierons dans cet ouvrage de combiner les deux approches. L'originalité de ce projet réside dans la volonté d'appréhender la réalité des mères seules en emploi, en conjuguant une analyse statistique démographique et une analyse qualitative des politiques.

### ***Conclusion partielle***

Enfin, si ce n'est par son ampleur ou par les difficultés qui l'accompagnent, « la famille monoparentale ne peut plus être conçue simplement comme une déviation au modèle classique de la famille nucléaire, mais doit plutôt être analysée comme l'une des nombreuses formes d'organisation familiale des sociétés contemporaines occidentales » (Le Bourdais, 1984, citée par Séguin et *al.*, 1996 : 24). Ces familles sont souvent au centre des préoccupations publiques, de par leur situation économique difficile. Or, les problèmes que rencontrent ces familles peuvent être le résultat direct de la modification de la structure familiale, mais d'autres difficultés peuvent venir par la suite s'ajouter au fardeau. Il serait réducteur de limiter la monoparentalité aux difficultés qu'elle rencontre

(Dandurand, 1994 : 541). Pour toutes les femmes, cette période constitue une phase de grande vulnérabilité, néanmoins certaines femmes arrivent à maintenir le cap. Selon plusieurs chercheurs l'intégration à la vie active constitue souvent la clé d'une nouvelle autonomie financière. Dans cette perspective nous observerons pourquoi, en Alberta, les mères monoparentales sont davantage enclines à occuper une activité rémunérée. Pour ce faire, la mise en contexte du phénomène sera juxtaposée à l'analyse statistique des différentes variables socio-démographiques.

## CHAPITRE II SOURCES, DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

### 2.1 *Présentation de la principale source de données*

Plusieurs enquêtes fournissent des données pertinentes sur l'activité professionnelle des femmes, entre autres l'Enquête sur la population active, le Recensement, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ou l'Enquête sociale générale : on a choisi d'utiliser la base de données du recensement de 1996. Cette source comporte plusieurs avantages. D'abord son imposant effectif qui se prête à de nombreux découpages par catégories. Ensuite l'accessibilité aux données : ce recensement est disponible sur Internet, via Sherlock<sup>1</sup>, sous forme de Fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD). Il est téléchargeable et exploitable avec plusieurs logiciels statistiques différents. Le recensement contient des informations sur les caractéristiques des personnes, des familles et des ménages. Il est moins détaillé et saisit l'activité de façon moins approfondie que l'Enquête sur la population active, concernant par exemple les différentes modalités de travail, néanmoins il aborde le travail à temps plein et temps partiel, les heures et les semaines travaillées. Il permet implicitement de mettre en rapport les différentes caractéristiques des individus.

Il existe trois types de FMGD rattachés au recensement de 1996 : celui des *Familles*, des *Particuliers*, ainsi que celui des *Ménages et logements*. Cette analyse s'appuiera sur le fichier des *Familles* qui comporte à la fois des renseignements sur la famille, le conjoint et la conjointe (père seul ou mère seule dans le cas de familles monoparentales).

---

<sup>1</sup> Sherlock est un projet pilote à l'instigation de la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec). Il vise principalement à faciliter l'accès à des données numériques brutes, via le réseau Internet des bibliothèques universitaires québécoises participantes. On peut accéder aux différentes banques de données de Sherlock par le réseau de l'Université de Montréal par exemple, à l'adresse suivante : <http://sherlock.crepuq.qc.ca/>

## 2.2- Pondération, échantillon

Le fichier de microdonnées à grande diffusion (*FMGD*) du recensement de 1996 se rapporte à un échantillon de 2,8 % de la population recensée. Il a été obtenu au moyen d'un plan d'échantillonnage à deux phases. Au moment de la collecte, le cinquième de la population a été sondé, tandis que lors d'une deuxième phase, Statistique Canada a créé un échantillon autopondéré de 2,8 %.

Dans le *FMGD* du recensement de 1996, Statistique Canada assigne à tous les répondants un poids d'échantillonnage de 36. De ce fait, pour obtenir une estimation de la population visée par un phénomène, il faut multiplier l'échantillon retenu par 36, quelle que soit la variable. Pour calculer des proportions ou effectuer des régressions, les analyses ont été appliquées aux données auto-pondérées.

La problématique s'insère dans un cadre plus large de conciliation travail-famille. On a voulu savoir dans quel contexte politique les mères monoparentales conjuguent une double activité de mère et de salariée. Il est d'autant plus contraignant pour une mère d'assurer ce double rôle avec des enfants en bas âge. Les enfants qui ont atteint 16 ans sont également plus susceptibles de participer au revenu du ménage, sont plus indépendants et représentent moins une contrainte pour la mère qui veut occuper un emploi rémunéré à l'extérieur du foyer. La problématique vécue par les mères ayant des enfants d'âge préscolaire et celles qui n'en ont pas est très différente. Dans cette perspective l'échantillon a été circonscrit aux mères monoparentales dont le plus jeune enfant a moins de 15 ans.

De plus, les mères de plus de 55 ans ont été exclues l'échantillon : elles sont très peu nombreuses dans certaines provinces<sup>2</sup> et sont surtout plus susceptibles de passer du travail à la retraite. En ce qui concerne l'état matrimonial des mères monoparentales, ont été retirées les mères légalement mariées, non séparées, mais dont le conjoint est absent : l'époux peut habiter un autre logement, être retenu à l'étranger ou être dans un établissement pénitencier par exemple. Ces mères représentaient environ 2 % de

---

<sup>2</sup> Étant donné qu'elles sont aussi moins susceptibles d'avoir des enfants de moins de 15 ans.

l'échantillon initial. Elles ont un statut assez particulier. Le conjoint peut subvenir aux besoins de son épouse, mais ses revenus ne seront pas inclus dans ceux de la famille de recensement de l'épouse. D'ailleurs, des pré-tests sur ce groupe particulier ont confirmé ces hypothèses : une très forte proportion d'entre elles n'ont aucune personne tributaire d'un revenu au sein du ménage ; elles ont un revenu nettement inférieur aux mères séparées ou divorcées ; la part des transferts gouvernementaux dans les sources de revenu est moindre que les autres femmes et elles sont peu actives.

La situation des mères monoparentales sera souvent comparée à celle des mères biparentales ayant un enfant de moins de 15 ans. Cette comparaison permettra de faire ressortir toute la spécificité de la situation de monoparentalité. Par ailleurs, seules les mères biparentales ayant un enfant de moins de 15 ans ont été sélectionnées, et ce sans distinction qu'elles soient en union libre ou mariées au moment du recensement. Une comparaison provinciale fera aussi l'objet d'analyses, pour les raisons évoquées lors du chapitre I.

En l'occurrence, l'échantillon sera distribué de cette manière.

**Tableau 2.1 : Distribution des mères issues de l'échantillon final retenu, selon la situation familiale et la province**

	Mères monoparentales	Mères biparentales
Ontario	5 433	27 811
Québec	3 672	17 922
Alberta	1 201	7 433

### **2.3- Définition des variables et biais**

#### **2.3.1- Variable dépendante**

La notion d'activité mérite d'être clairement posée, puisqu'elle constitue le cœur de l'analyse, et que d'une source à l'autre, la définition du concept varie. Le recensement de 1996 a eu lieu le 14 mai 1996. La variable qui détermine si la mère est active ou non,

touche les informations fournies par la répondante sur la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Une femme est déclarée active, qu'elle soit occupée<sup>3</sup> ou chômeuse<sup>4</sup> durant cette semaine de référence.

Même si le recensement nous a semblé la source la plus appropriée pour l'analyse, il comporte plusieurs biais incontournables. Tout comme les autres études transversales, le recensement ne permet pas de saisir l'incidence de facteurs qui n'ont changé qu'avec le temps. La situation vis-à-vis l'activité ne fait référence qu'à une semaine particulière. Or, la situation de la répondante à cette période peut être temporaire, due à un accident de parcours momentané par exemple. De plus, le recensement ne permet pas de cerner depuis combien de temps la mère est en situation de monoparentalité. Cette enquête ne permet pas de conjuguer activité et structure familiale. On ne sait pas, par exemple, si c'est la situation de monoparentalité qui a amené une cessation d'emploi, ou qui au contraire, a incité la mère à travailler ; ou travaillait-elle déjà auparavant? Seule une enquête longitudinale aurait permis de faire ces recoupements. Cette perspective nous aurait grandement intéressé, mais constituait en soi un mémoire! L'intérêt premier de cet ouvrage est de faire une analyse des politiques à un instant donné, et de voir si elles ont suscité l'activité professionnelle des mères monoparentales ; non pas d'effectuer l'inventaire de toutes les politiques sur une longue période et voir quel a été leur impact sur l'évolution de l'activité. En ce sens, l'analyse transversale du phénomène a été privilégiée.

On peut présumer aussi que certaines femmes travaillent de manière informelle (gardiennage, coiffure, entretiens ménagers) et ne déclarent pas ces activités rémunérées. Or, ce biais n'est pas particulier au recensement. Quoi qu'il en soit, le travail informel touche une toute autre problématique. Il n'est parfois qu'occasionnel, n'est pas assuré

---

<sup>3</sup> Est déclarée occupée la mère qui fait un travail quelconque contre rémunération ou à son compte ; ou est temporairement absente de son travail pour cause de vacances, de maladie, de conflit de travail ou d'autres raisons (Canada. Statistique Canada, 1999 : 2-131).

<sup>4</sup> Est déclarée chômeuse la mère qui est sans emploi rémunéré, est prête à travailler et a activement cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes ; ou a été mise à pied mais prévoit reprendre son emploi ; ou a pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes (*ibid.* : 2-131).

par des normes minimales de sécurité et est souvent très précaire. C'est pourquoi il n'est pas tout à fait indu de ne considérer que le travail formel.

La variable dépendante, l'activité des mères, sera utilisée sans distinction de statut (occupée ou au chômage). Elle a été recodée à partir de la variable **LFACTF** du recensement<sup>5</sup>. On aurait préféré effectuer l'analyse en distinguant des sous-catégories (chômeuses, occupées ou inactives), mais la petite taille de l'échantillon faisait en sorte que scindé, ce groupe ne se prêtait pas à une analyse statistique rigoureuse. Pour l'analyse multivariée, la variable dépendante prendra soit la valeur de 1 (active) ou de 0 (non active).

---

<sup>5</sup> La variable LFACTF est décrite comme « l'activité de la conjointe, du partenaire un union libre de sexe féminin, de la mère seule ou de la personne hors famille de recensement de sexe féminin. (*ibid.* : 2-131) Pour les analyses, tous les types de chômeuses ont été agrégées à celles qui occupaient un emploi, tandis que les inactives ont été regroupées ensemble, quelle que soit l'année où elles ont travaillé pour la dernière fois.

**Tableau 2.2 : Variables indépendantes  
servant à l'analyse descriptive et multivariée**

<b>Variables individuelles</b>
<b>Âge de la mère</b> 15-24 ans 25-34 ans 35-44 ans 45-54 ans
<b>État matrimonial</b> Divorcées Séparées Célibataires Veuves
<b>Variables socio-économiques</b>
<b>Niveau de scolarité</b> Sans CES Avec CES ou équivalent Études post-secondaires Études universitaires
<b>Milieu</b> RMR Hors RMR
<b>Revenu de pension alimentaire</b> Aucun 1-1999 \$ 2000-4999 \$ 5000 \$ et plus
<b>Variables familiales</b>
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b> Un Deux Trois et plus
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b> Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b> Absence d'enfants de 15 ans + Présence d'enfants de 15 ans + avec soutien Présence d'enfants de 15 ans + sans soutien



### 2.3.2- Variables indépendantes

Les variables indépendantes retenues ont été classées en trois catégories : variables individuelles, socio-économiques et familiales. La revue de littérature ainsi que les nombreux essais-et-erreurs ont inspiré ce choix.

#### 2.3.2.1- Les variables individuelles

Âge de la mère au moment du recensement et état matrimonial

- L'âge est présenté par périodes décennales, tel qu'il figure dans la base de données du recensement. Il s'échelonne de 15 à 54 ans.
- L'état matrimonial comporte quatre modalités : divorcées, séparées, célibataires et veuves.

#### 2.3.2.2- Les variables socio-économiques

Niveau de scolarité, résidence en région métropolitaine de recensement et revenu de pension alimentaire.

Pour le niveau de scolarité nous nous sommes référés à la variable de recensement : *Plus haut niveau de scolarité atteint par la mère seule (HLOSF)*. Celle-ci concerne soit la dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, soit la dernière année universitaire ou non universitaire terminée. « En outre, la personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire » (*ibid.* : 2-108). Des regroupements ont été effectués afin d'obtenir des catégories relativement cohérentes et équilibrées.

- La catégorie **sans CES** regroupe les mères qui ont *jusqu'à une treizième année* mais n'ont pas de Certificat d'études secondaires (CES).
- Celles qui se retrouvent dans la catégorie **avec CES ou équivalent** ont, soit un CES, soit un *certificat ou diplôme d'une école de métiers*.
- Sous **études post-secondaires** ont été regroupées les mères *sans certificat ou diplôme d'une école de métiers ou ayant fait d'autres études non universitaires, les*

*femmes avec certificat ou diplôme d'une école de métiers et avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires.*

- Enfin, les mères avec le niveau **universitaire** n'ont pas forcément de diplôme universitaire. Elles peuvent être *Sans certificat, diplôme ou Grade*, avoir le *baccalauréat ou premier grade professionnel*, avoir un *Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie*, posséder un *certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat, être avec maîtrise(s) ou doctorat*.

À la lumière de la littérature existante, il semblait tout de même nécessaire d'intégrer à l'analyse le milieu dans lequel vit la mère. Cette étude se situe en priorité dans une perspective micro-économique. C'est pourquoi a été écartée volontairement une variable telle que le taux de chômage. Le fichier *Familles* du recensement ne permet pas de distinguer si la répondante vit en milieu urbain ou rural. Le seul indice donné indique si la répondante habite une région métropolitaine de recensement (RMR) (Montréal, Sherbrooke, Toronto, Ottawa, Regina ou Edmonton, etc.) ou non. Nous partons de l'hypothèse que les opportunités d'emplois sont plus grandes en RMR. On y trouve davantage de substituts au travail domestique (restaurants, garderies, services domestiques, transports), une plus grande diversité et disponibilité d'emplois et plus de possibilités de travail à mi-temps (Beaupré, 1982). La RMR peut être même davantage révélatrice que la dichotomie urbain/rural, puisqu'une femme peut très bien habiter en milieu rural à la périphérie d'un grand centre. La variable RMR capte alors davantage les différences de milieux.

Plusieurs théories économiques placent au cœur de leur analyse le salaire de réserve, c'est-à-dire le salaire attendu sur le marché du travail et pour lequel l'individu décide de travailler plutôt que de rester au foyer (chapitre I). Seule une analyse économétrique aurait pu permettre de déterminer ces différents indicateurs. Or cette étude se concentre davantage sur les aspects socio-démographiques du phénomène. Par ailleurs, la variable relative au revenu a été exclue de l'analyse multivariée car elle est fortement endogène. Le revenu donné par le recensement vise l'année précédant l'enquête : par conséquent il est fortement tributaire de l'activité.

Par contre le revenu de pension alimentaire est moins endogène. Il ne dépend pas de l'activité de la mère, mais en revanche, si on se fie aux analyses économiques, est susceptible d'influencer la décision d'intégrer le marché du travail. Or dans le recensement, le revenu de pension alimentaire n'apparaît pas tel quel : il est jumelé à d'autres sources de revenu telles que le soutien d'un enfant, le soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage, le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, le revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), les bourses d'études non remboursables, les indemnités de cessation d'emploi, redevances, prestations d'assurance-salaire et indemnités de grève<sup>6</sup>. Nous faisons l'hypothèse que la pension alimentaire représente la plus grande part des revenus classés sous cette catégorie : par conséquent, cette variable (**OTINCF**) sera considérée comme le revenu de pension alimentaire.

Nous sommes conscients que cette variable n'est qu'une approximation très grossière du revenu issu de pension alimentaire. Mais le plus important nous a semblé d'intégrer cette variable, tout en nuancant nos propos lors de l'analyse. Comme nous voulions intégrer une composante du revenu à l'analyse, cet indicateur nous semblait le « moins mauvais choix ». Après avoir regardé la distribution de ces revenus, quatre classes ont donc été retenues : ne reçoit aucun revenu de pension alimentaire, reçoit entre 1 et 1999 \$, reçoit entre 2000 et 4999 \$, reçoit 5000 \$ ou plus en pension alimentaire.

### **2.3.2.3- Les variables familiales :**

Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison, combinaison d'enfants de moins de 15 ans à la maison, enfants de plus de 15 ans à la maison.

Il a été démontré que la dimension familiale a une importance capitale quant à la décision d'intégrer le marché du travail (chapitre I). On a cherché à rendre compte de ceci en retenant le nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison ainsi que leur répartition par âge.

---

<sup>6</sup> Ces différentes sources sont classées par Statistique Canada derrière la variable *Autre revenu en espèces* (OTINCF). Pour plus de détails, consulter l'annexe I.

- La variable concernant le nombre d'enfants présents à la maison touche tous les âges confondus. Comme l'échantillon repose d'abord sur des mères ayant un enfant de moins de 15 ans, la modalité « aucun enfant à la maison » est absente. Les mères ont de un à trois enfants sous leur toit.
- La variable suivante cible les enfants de moins de 15 ans. On veut savoir par cette variable s'il y a seulement présence d'enfants d'âge préscolaire (0 à 5 ans), ou à l'inverse, présence unique d'enfants qui sont pris en charge une bonne partie de la journée par l'école (6 à 14 ans), ou s'il y a présence conjointe d'enfants des deux groupes d'âge (0 à 5 ans et 6 à 14 ans).
- La dernière variable familiale a été construite dans le but de jumeler la présence d'enfants de 15 ans et plus avec le soutien qu'ils sont susceptibles d'apporter. Les trois modalités sont : absence d'un enfant de 15 ans et plus, présence d'enfant de 15 ans et plus avec soutien, ou présence d'enfant de 15 ans et plus sans soutien. On a d'abord regardé s'il y avait présence d'un enfant de plus de 15 ans ; s'il y avait absence, on se retrouvait dans la première modalité ; lorsqu'il y avait la présence d'un enfant de plus de 15 ans, on regardait si une part du revenu familial provenait d'une autre personne dans la famille que la mère. Pour ce faire on a soustrait du revenu familial total, le revenu total de la mère (toutes sources confondues). Ce revenu résiduel s'échelonnait de 0 à 64 956 \$. Lorsque le revenu était positif il y avait toujours présence d'enfants de 15 ans et plus. Par contre, lorsqu'il y avait présence d'enfants de 15 ans et plus, il n'y avait pas forcément de revenu supplémentaire. Nous posons l'hypothèse que lorsqu'il y a un soutien au revenu familial (autre que la mère), il provient de cet enfant. Nous verrons ensuite si la présence d'un enfant contribuant au revenu influence la probabilité d'activité de la mère.

## **2.4- Méthode d'analyse des résultats**

### **2.4.1- Analyse descriptive**

Le portrait socio-démographique des mères monoparentales sera tracé pour trois provinces : l'Alberta, le Québec et l'Ontario. Afin de mieux cerner la spécificité de ces femmes, on a opté dans un premier temps pour une double comparaison de leur situation. Le profil de celles-ci dans chaque province sera confronté à celui des mères monoparentales des autres provinces et à celui des mères en union de la même province. Ce portrait permettra de voir que des provinces se démarquent, par ailleurs si certaines caractéristiques sont susceptibles d'influencer la situation des mères vis-à-vis l'activité.

En deuxième lieu, leurs différentes sources de revenu seront examinées. Peut-être se dévoileront déjà quelques indices sur le rôle des politiques en cours dans chaque province.

Enfin, toujours dans une double comparaison familiale/provinciale, le taux d'activité des mères sera analysé selon différentes caractéristiques. Cette comparaison permettra de mettre en relief des déterminants potentiels de l'activité.

### **2.4.2- Analyse multivariée**

L'étude se prolongera par une analyse multivariée. En utilisant un modèle de régression logistique, on sera en mesure de voir si certaines variables (indépendantes) ont un effet sur l'activité des mères. Le modèle permettra d'isoler l'effet d'une variable en neutralisant celui des autres variables.

Les variables indépendantes sélectionnées sont les mêmes que pour l'analyse descriptive. Toutefois, pour satisfaire les besoins de la méthode, chacune des modalités a été recodée de manière à se retrouver sous forme dichotomique (dummy variables), où 1 signifie que l'individu répond à la caractéristique et 0 n'y répond pas. L'utilisation de cette procédure permet d'éviter de hiérarchiser les catégories. Lorsqu'on code par

exemple l'état matrimonial de cette manière, divorcées=1, séparées=2, célibataires=3, veuves=4, on impose au modèle de considérer différemment ces catégories. En réalité il est indu de donner un coefficient plus élevé à une catégorie plutôt qu'à une autre.

La particularité de l'analyse repose sur cette codification dichotomique, mais surtout sur le choix de faire un modèle unique plutôt qu'un modèle séparé pour chaque province. Le modèle unique est un modèle avec interactions. Chaque modalité de la variable est mesurée individuellement, puis avec son interaction avec chacune des provinces. La régression se présente comme suit :

$$\ln \left\{ \frac{P}{1-P} \right\} = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \beta_3 X_3 + \dots + \beta_i X_i$$

où  $\beta_0$  est la constante

$\beta_i$  sont les coefficients estimés

$X_i$  sont les variables indépendantes

où  $\left\{ \frac{P}{1-P} \right\} = L$  (fonction logit)

Dans notre modèle avec interactions, le modèle se traduit par ceci :

$$\begin{aligned} \text{Actif} = & \beta_0 + \beta_1 \text{ age1524} + \beta_2 \text{ age3544} + \beta_3 \text{ age4554} + \beta_4 \text{ Queb} + \beta_5 (\text{age1524} \times \\ & \text{Queb}) + \beta_6 (\text{age3544} \times \text{Queb}) + \beta_7 (\text{age4554} \times \text{Queb}) + \beta_8 \text{ Albert} + \beta_9 \\ & (\text{age1524} \times \text{Albert}) + \beta_{10} (\text{age3544} \times \text{Albert}) + \beta_{11} (\text{age4554} \times \text{Albert}) + \beta_{12} \\ & \text{madiv} \dots + \varepsilon \end{aligned}$$

L'interaction de chaque modalité avec chacune des provinces permet d'imposer au modèle une considération supplémentaire : un changement de catégorie, de tranche d'âge par exemple, n'agit pas pour tous, de la même manière, selon la province de résidence. En réalité ce modèle devra être effectué trois fois, en changeant la province de référence donc, de province omise. Quand l'Ontario est la province de référence, comme dans l'exemple ci-dessus, les  $\beta_1$  à  $\beta_3$  obtenus captent l'effet de chaque groupe d'âge sur l'activité des monoparentales ontariennes, tandis que les  $\beta_5$  à  $\beta_7$  captent la différence entre vivre en Ontario et au Québec pour chacun des groupes. Cette méthode

donne des résultats sensiblement identiques aux modèles séparés, mais enrichit le niveau d'analyse en apportant des indices supplémentaires de comparaison interprovinciale. On peut tirer plusieurs choses de ce modèle avec interactions. D'abord une probabilité prédite d'activité pour chacune des catégories et des provinces, un degré de significativité pour chacune, ensuite lorsqu'on compare ces probabilités d'une province à l'autre, un indice de confiance lié à la comparaison interprovinciale. Ce modèle réduit également l'aléa ( $\epsilon$ ), car plutôt que de cumuler dans un modèle séparé les erreurs aléatoires, le modèle avec interactions n'a qu'une seule fois ces erreurs résiduelles.

La méthode de régression logistique permet d'estimer les différents paramètres. Or ces  $\beta$  sont difficiles à interpréter. C'est pourquoi nous avons transformé ces coefficients en probabilités prédites d'activités. Ces probabilités ont été calculées comme suit :

$$\text{Prob (actif)} = \frac{e^Z}{1 + e^Z} \quad \text{où } Z = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \beta_3 X_3 + \dots + \beta_i X_i$$

où  $\beta_0$  est la constante

$\beta_i$  sont les coefficients estimés

$X_i$  sont les variables indépendantes

Chacune des probabilités obtenue doit être considérée d'abord en fonction de la probabilité de la catégorie de référence. Pour les besoins de la régression on a dû déterminer une modalité pour chacune des variables qui allait constituer notre personne-type. Cette mère a entre 25 et 34 ans, est divorcée, de niveau de scolarité secondaire (avec CES ou équivalent), vit dans une RMR, ne reçoit aucune pension alimentaire, n'a qu'un seul enfant jamais marié à la maison qui a de 6 à 14 ans. Ce choix permettra de saisir certaines spécificités qui pourraient ressortir par exemple chez les jeunes mères, celles qui sont peu scolarisées ou les autres qui ont des enfants de plus de 15 ans.

Enfin, la régression logistique est la méthode la plus connue pour effectuer l'analyse de ce genre de variable. Dans ce type de modèle, la relation entre les variables indépendantes et la variable dépendante ne doit pas être nécessairement linéaire.

### **2.5- Analyse de politiques**

L'analyse descriptive et multivariée repose sur les données de 1996. Du temps est nécessaire pour que les politiques se mettent en place, aient un véritable effet, c'est pourquoi nous reculons de quelques années par rapport au recensement de 1996 pour repérer les politiques en vigueur.

L'analyse des politiques concerne le début des années 1990. On a consulté différentes études, approché divers organismes publics, fait des recherches sur Internet afin d'identifier les politiques susceptibles d'avoir influé sur l'activité des mères monoparentales dans les trois provinces. Compte tenu des difficultés engendrées par le peu d'informations disponibles, l'analyse des politiques a été limitée principalement à deux domaines, l'assistance sociale et les services de garde pour enfants. On a cherché à démontrer les conditions d'applications spécifiques de ces mesures politiques, au sein de chaque province.

Mais auparavant on observera particulièrement le revenu des inactives afin de dégager l'action des différents gouvernements. On se penchera sur le revenu familial moyen des familles monoparentales selon la situation d'activité. Cette comparaison interprovinciale du revenu des inactives invitera à en savoir davantage sur les transferts gouvernementaux des provinces. Par le fait même se poursuivra une analyse des taux moyens de transferts gouvernementaux, du total des transferts gouvernementaux moyens reçus par les familles monoparentales, ainsi que de la part des différentes sources de revenu dans la composition du revenu familial total des inactives. Ces renseignements ont été puisés dans le FMGD du recensement de 1996 ainsi que dans le fichier Tendances du revenu au Canada 1980-1997 (Canada. Statistique Canada. 1997-).



## **CHAPITRE III L'ACTIVITÉ DES MÈRES MONOPARENTALES EN ALBERTA, AU QUÉBEC ET EN ONTARIO**

La relation entre le statut de monoparentalité et l'activité des femmes est équivoque. La littérature témoigne surtout des nombreux facteurs pouvant être à l'origine de la sous-activité des mères monoparentales. Dans ce chapitre, il sera démontré statistiquement que ces différences sont non seulement l'attribut de la situation de monoparentalité, mais aussi des caractéristiques socio-démographiques et de la province de résidence. Le profil des mères monoparentales de chaque région sera dessiné, leurs sources de revenu seront examinées et leur taux d'activité comparés. Les déterminants potentiels de l'activité seront traités dans la dernière partie à l'aide de l'analyse multivariée.

### ***3.1- Analyse démographique descriptive de l'activité des mères monoparentales***

#### ***3.1.1- Profil socio-démographique des mères monoparentales***

Aux tableaux 3.1 et 3.2 figure la distribution des mères monoparentales et biparentales, par province, selon les différentes modalités des variables choisies. L'examen de ces modalités permet déjà de tracer les grandes lignes de la situation socio-démographique des mères monoparentales.

On voit que partout, les mères monoparentales se distinguent des mères biparentales. D'abord, elles sont beaucoup plus jeunes que les mères biparentales. Les 15-24 ans ont au moins deux fois plus de poids chez les monoparentales. Sachant que ce groupe est particulièrement vulnérable à la pauvreté et à la précarité d'emploi, qu'il est plus susceptible d'avoir de jeunes enfants et d'être faiblement diplômé, on voit déjà l'incidence sur le taux d'activité.

**Tableau 3.1 : Distribution des mères monoparentales  
selon la province et les catégories choisies, 1996**

Catégories	Ontario	Québec	Alberta
<b>Âge</b>			
15-24 ans	12,2	9,6	11,3
25-34 ans	39,3	37,2	39,5
35-44 ans	40,6	43,7	40,3
45-54 ans	8,0	9,5	8,9
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0
<b>État matrimonial</b>			
Divorcées	30,1	32,0	34,6
Séparées	31,8	16,9	30,0
Célibataires	34,3	47,4	32,1
Veuves	3,8	3,7	3,3
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans CES	28,5	32,4	23,7
Avec CES ou équivalent	18,4	23,5	14,7
Études post-secondaires	35,7	26,5	40,7
Études universitaires	17,4	17,5	20,9
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0
<b>Milieu</b>			
RMR	72,5	70,1	67,5
Hors RMR	27,5	29,9	32,5
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0
<b>Revenu de pension alimentaire</b>			
Aucun	71,3	71,2	64,2
1-1999 \$	9,7	9,0	11,5
2000-4999 \$	8,7	9,8	12,8
5000 \$ et plus	10,2	10,0	11,5
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>			
Un	43,8	48,3	41,1
Deux	37,9	37,1	39,7
Trois et plus	18,3	14,6	19,2
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>			
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	31,0	28,1	26,5
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	16,1	14,1	16,0
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans	52,9	57,9	57,5
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>			
Absence d'enfants de 15 ans +	82,1	82,6	82,2
Présence d'enfants de 15 ans + avec soutien	9,5	8,4	11,2
Présence d'enfants de 15 ans + sans soutien	8,4	9,0	6,7
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0
<i>N</i>	5433	3672	1201

**Tableau 3.2 : Distribution des mères biparentales  
selon la province et les catégories choisies, 1996**

Catégories	Ontario	Québec	Alberta
<b>Âge</b>			
15-24 ans	3,8	4,4	5,4
25-34 ans	38,8	40,8	41,0
35-44 ans	48,4	47,2	46,4
45-54 ans	9,0	7,6	7,2
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans CES	17,9	20,9	20,8
Avec CES ou équivalent	21,2	27,4	19,2
Études post-secondaires	32,6	28,0	33,0
Études universitaires	28,3	23,7	27,0
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Milieu</b>			
RMR	71,0	61,4	61,0
Hors RMR	29,0	38,6	39,0
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Revenu de pension alimentaire</b>			
Aucun	95,5	92,7	93,4
1-1999 \$	1,7	3,3	3,3
2000-4999 \$	1,5	2,4	2,0
5000 \$ et plus	1,3	1,6	1,3
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>			
Un	26,1	29,7	24,0
Deux	46,9	47,6	46,8
Trois et plus	26,9	22,7	29,2
<i>Total</i>	<i>99,9</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>			
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	31,5	32,7	30,3
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	21,7	20,3	22,6
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans	46,8	47,0	47,1
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>			
Absence d'enfants de 15 ans +	79,0	80,3	79,8
Présence d'enfants de 15 ans + avec soutien	19,7	17,6	19,0
Présence d'enfants de 15 ans + sans soutien	1,3	2,1	1,2
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
<i>N</i>	<i>27 811</i>	<i>17 922</i>	<i>7433</i>

Les mères seules ont moins d'enfants présents au foyer que les mères en union, et elles ont aussi moins tendance à avoir des enfants d'âge préscolaire à la maison. Cette caractéristique pourrait jouer en leur faveur, néanmoins la charge que constituent ces enfants, quel que soit leur âge, est un obstacle au travail (chapitre I). Les mères en union bénéficient aussi plus fréquemment de la présence d'un enfant de 15 ans et plus à la maison. Étant plus jeunes, les monoparentales sont moins susceptibles d'avoir de grands enfants. Mais encore, lorsqu'il y a présence de ces enfants ils contribuent moins souvent au revenu familial, contrairement à ceux qui habitent avec deux parents.

Pour sa part le niveau de scolarité est d'autant plus important qu'il demeure intimement lié à l'activité. Au Québec et en Ontario les mères monoparentales ont plus souvent un niveau primaire ou secondaire que les biparentales, et partout, elles sont moins nombreuses à avoir fait des études universitaires.

Enfin, toutes les mères habitent majoritairement une RMR ; il semble que ces résultats corroborent les études concernant l'habitat des différents types de famille. Il est important pour les mères monoparentales de demeurer à proximité des grands centres. Elles n'ont pas toujours de voiture pour se déplacer, sont ainsi plus près des services courants et des offres d'emploi potentielles (Cadotte et Duff, 1992). Elles sont moins nombreuses que les mères en union à habiter une RMR, néanmoins s'y retrouvent en proportion considérable.

La comparaison interprovinciale est plus complexe. Comme la recherche l'a démontré à maintes reprises, le Québec se démarque du reste du Canada par sa sous-fécondité et sa fréquence des unions libres. Ceci se reflète dans nos données puisqu'on retrouve au Québec plus de familles avec un enfant, et moins avec trois enfants, en comparaison de l'Ontario et l'Alberta. En filigrane on y compte moins de familles jumelant des enfants de 0-5 ans et de 6-14 ans et plus de familles avec des enfants d'âge préscolaire. Par ailleurs, on retrouve une plus grande proportion de célibataires au Québec et ce, aux dépens des mères séparées mais mariées : au Québec, 47 % des mères de l'échantillon sont célibataires, alors que cette proportion est de 34 % en Ontario et 32 % en Alberta.

Les études ont démontré que l'union libre est plus fragile que le mariage (Le Bourdais et Neill, 1998 ; Marcil-Gratton, 1998) ; que les enfants de parents non mariés sont davantage exposés au risque de rupture de leurs parents que ceux dont les parents sont mariés. Or au Québec, c'est surtout la fréquence des unions libres qui a contribué à une plus grande proportion de célibataires parmi les monoparentales, plutôt que la fréquence des naissances hors union<sup>1</sup>.

Les résultats n'ont pas été présentés dans ce tableau, mais l'Ontario pour sa part se démarque surtout des autres provinces par le lieu de naissance des mères. Environ 30 % des monoparentales ontariennes sont nées à l'extérieur du Canada<sup>2</sup>, contre 13 % au Québec et en Alberta. Cette forte proportion en Ontario semble toutefois avoir peu d'influence sur l'activité. Les analyses ont relevé de nombreuses différences socio-démographiques entre les mères monoparentales ontariennes nées au Canada et nées à l'extérieur. Les non-natives ont un âge moyen plus élevé, ont plus d'enfants, sont plus souvent séparées ou divorcées et moins souvent célibataires que les natives. Mais malgré ces écarts il n'existe pas de différences notables du point de vue de l'activité : 68,5 % des natives sont actives alors que cette proportion s'élève à 65,9 % chez celles nées à l'extérieur du Canada. Cette variable n'a pas été retenue pour l'analyse multivariée, d'autant plus que les effectifs des mères nées à l'étranger étaient minimes en Alberta<sup>3</sup>.

D'autre part, on remarque qu'un fossé sépare les trois provinces du point de vue de la scolarité. L'Alberta brille par son niveau plus élevé tandis que le Québec présente une majorité de femmes avec seulement un niveau primaire ou secondaire. En Alberta 62 % de mères monoparentales ont un niveau de scolarité post-secondaire ou universitaire, alors que cette proportion est de 53 % en Ontario et 44 % au Québec.

---

<sup>1</sup> Le Bourdais et Neill (1998) ont démontré que les chances de rupture d'union ne sont pas indépendantes du type d'union choisi, mais qu'il faut éviter de tirer des conclusions trop hâtives : car au Québec, les caractéristiques socio-économiques (scolarité, interruptions de travail) semblent avoir un effet plus important sur le risque de rupture, que dans le reste du Canada.

<sup>2</sup> Sur 1543 mères faisant partie de l'échantillon auto-pondéré (mères monoparentales nées à l'extérieur du Canada et habitant en Ontario au moment du recensement) 45 % étaient arrivées au Canada avant 1981 et 55 % entre 1981 et 1996.

Enfin, alors que partout une proportion semblable de mères ont un enfant de 15 ans et plus, ces jeunes semblent participer davantage au revenu familial en Alberta.

La distribution des mères selon la situation familiale et les différentes caractéristiques socio-démographiques a fait ressortir la spécificité des familles monoparentales : jeune âge des mères, plus faible niveau de scolarité, présence moins marquée d'enfants d'âge préscolaire au profit d'enfants entre 6 et 14 ans. Le Québec se singularise par sa grande proportion de célibataires, alors que l'Alberta ressort par son niveau de scolarité plus élevé.

### *3.1.2- Revenu des familles*

On ne peut diviser les familles entre celles qui tiennent principalement leur revenu du marché du travail et celles qui dépendent de l'État. La mère monoparentale « doit rassembler un ensemble complexe d'aides en faisant appel à une variété de ressources dont l'importance relative varie dans le temps et dont les interrelations sont complexes. » (Mclean, 1990 : 103) Par exemple, une mère peut être salariée, mais être susceptible de toucher un revenu d'un précédent ménage (pension alimentaire, aide des parents), recevoir une aide quelconque de l'État<sup>4</sup>, toucher des indemnités liées à l'emploi ou à la santé etc.

Le fichier du recensement de 1996 (FMGD)<sup>5</sup> touche une quantité de sources. Quatre d'entre elles ont été retenues : total des transferts gouvernementaux, revenu de placements, autre revenu en espèces, tandis que le salaire et le revenu de travail autonome ont été regroupés pour constituer la quatrième source. Le détail des différentes sources figure en annexe I.

---

<sup>3</sup> Les mères monoparentales albertaines nées à l'étranger sont environ 150 dans notre échantillon, pour une représentativité de 13 %.

<sup>4</sup> Celle-ci peut être tributaire ou non des ressources (aide sociale, participation aux frais de garde, aide au logement etc.).

<sup>5</sup> Il faut garder en tête que les données du recensement sur le revenu concernent l'année précédant l'enquête, alors que l'activité concerne la semaine précédant le recensement. Néanmoins, ces données nous ont semblé pertinentes car elles permettent de juger des capacités de gains des femmes et de l'aide accordée par les gouvernements des différentes provinces.

Le tableau 3.3 affiche les revenus moyen et médian des mères monoparentales. Il montre qu'il y a peu d'écart de revenu entre les trois provinces, concernant le revenu moyen. Celui-ci varie entre 20 000 et 22 000 \$ annuellement. Le revenu médian offre une perspective comparative supplémentaire. Il dévoile qu'au Québec, la moitié des mères monoparentales gagnent moins que 15 512 \$ annuellement, tandis qu'en Ontario la même proportion des mères gagnent moins de 18 107 \$. Le revenu médian est inférieur au revenu moyen, à raison de 4000 \$ de moins selon la province, et présente de plus grands écarts d'une région à l'autre. Cela permet de voir qu'au Québec, le revenu est moins élevé, tandis qu'il est plus important en Alberta qu'en Ontario. La différence entre le revenu médian et moyen s'explique par la présence de mères à gros revenu qui font gonfler artificiellement la moyenne. Elles sont peu nombreuses mais ont un impact sur la moyenne<sup>6</sup>. Cet indicateur est plus sensible aux aberrations statistiques. En définitive, le revenu médian est plus révélateur de la situation des mères monoparentales.

**Tableau 3.3 : Revenu moyen et médian  
des mères monoparentales selon la province. 1995**

	Revenu moyen	Revenu médian
	En dollars de 1995	
Ontario	21 438	17 126
Québec	20 048	15 512
Alberta	21 932	18 107

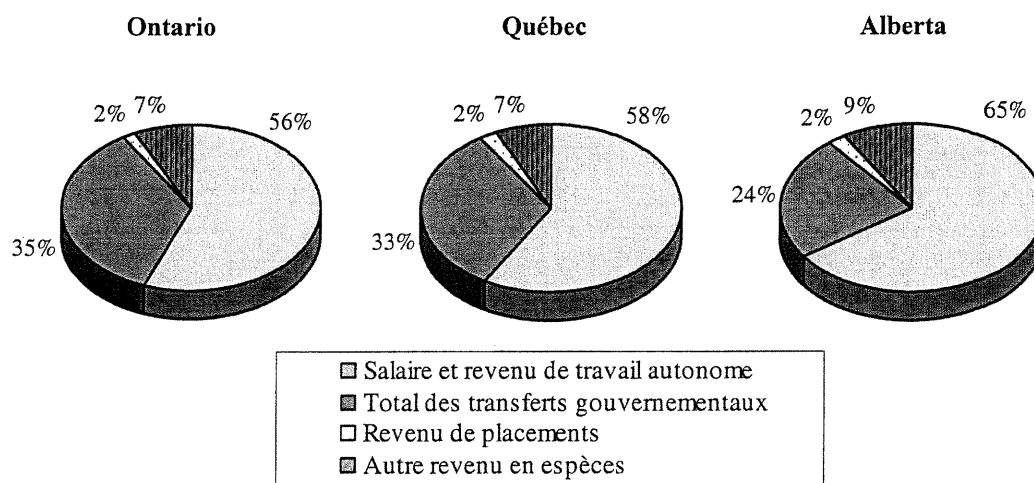
Source: Recensement de 1996 (échantillon issu du FMGD)

Les résultats n'ont pas été présentés ici, mais les calculs ont montré que le revenu moyen des mères en union est inférieur à celui des monoparentales : ces femmes bénéficient plus souvent du revenu du conjoint pour subvenir à leurs besoins. Par exemple, en Ontario, le revenu familial moyen des mères en union (63 852 \$) est le triple du revenu de la conjointe pris seul (19 985 \$), alors que le revenu familial des mères monoparentales (21 990 \$) ne surpasse que d'environ 500 \$ celui des mères seules.

<sup>6</sup> Environ 6 % des mères monoparentales ont un revenu de 50 000 \$ ou plus (5 % au Québec et en Ontario et 7 % en Alberta).

La comparaison entre provinces a ses limites. Le taux d'inflation varie d'une province à l'autre, les transferts gouvernementaux sont différents de même que les salaires. C'est donc sous toute réserve que ces chiffres ont été présentés. La proportion que représente chacune des diverses sources de revenu semble plus révélatrice. En effet, la composition du revenu montre que chez les monoparentales, les transferts gouvernementaux représentent une proportion quatre fois plus grande du revenu propre des mères en union, et les « autres revenus » sept fois plus.

**Graphique 3.1 : Distribution des différentes sources de revenu des mères monoparentales ayant un enfant de moins de 15 ans, par province, 1996**



Source : Recensement de 1996 (Échantillon issu du FMGD)

Alors que le Québec et l'Ontario montrent une répartition du revenu semblable, l'Alberta se singularise. La part du revenu provenant des transferts gouvernementaux est moins grande en Alberta qu'ailleurs, soit 24 % du revenu contre environ 35 % pour les deux autres provinces. On y vit davantage du travail rémunéré, et moins de source « autre revenu en espèces<sup>7</sup> », quoique l'écart soit minime. Comme l'hypothèse faite précédemment, cette source traduit surtout le revenu issu de pension alimentaire.

<sup>7</sup> Voir la description détaillée de cette variable au chapitre II ou en annexe I.



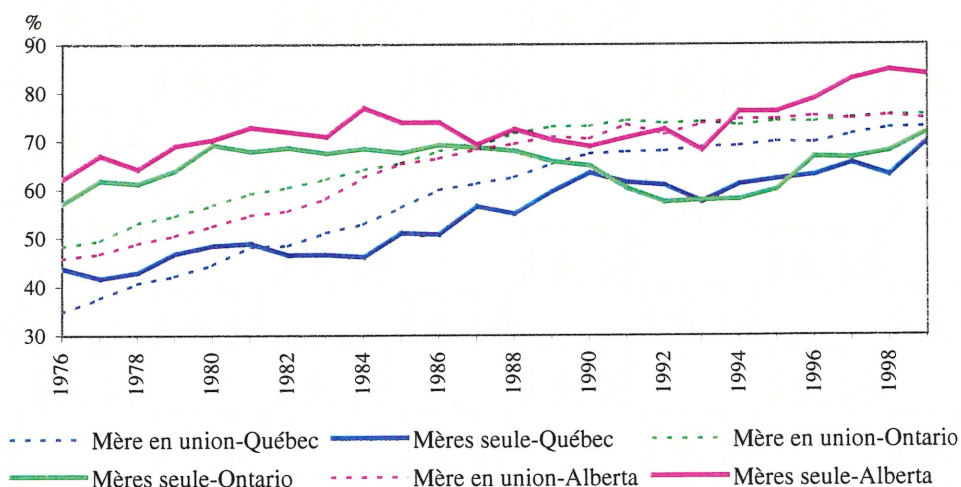
Enfin, l'Alberta se distingue toujours par un comportement dénotant une activité plus forte et un moindre recours au soutien public. Nous verrons plus tard si ces remarques dénotent l'action de politiques publiques propres à cette région.

### 3.1.3- Évolution de l'activité

« La situation économique des parents isolés est liée à leurs possibilités de gains, lesquelles peuvent dépendre du système social en vigueur dans les pays. » (Gustafsson, 1990 : 175)

On peut facilement appliquer cette citation à notre pays, puisque chaque province a une certaine autonomie en regard des politiques sociales qui sont reliées travail. Dans la partie descriptive nous verrons quel est plus précisément le niveau d'activité selon la province et selon certaines caractéristiques. Or, le graphique suivant peut déjà démontrer que les comportements d'activité se distinguent depuis longtemps d'une région à l'autre.

**Graphique 3.2 : Taux d'activité des mères ayant un enfant de moins de 16 ans selon la situation parentale et la province, 1976 à 1999**



Source : Revue chronologique de la population active

Alors que l'évolution de l'activité des mères biparentales montre une tendance à la hausse, uniforme d'une province à l'autre, le cas des monoparentales nous laisse perplexe. En effet, la situation est loin d'être homogène. Nous ne sommes ni en mesure de dire qu'invariablement l'activité des mères biparentales surpasse celle des monoparentales, ni de dire que l'évolution a suivi le même tracé partout.

Jusqu'en 1981 au Québec, l'activité des mères seules supplante celles des mères en union. Cette situation se poursuit en Ontario jusqu'en 1987, et en Alberta jusqu'en 1989. À partir de ce moment l'Alberta se démarque nettement. Pour quelques années la courbe d'activité des monoparentales passe dessous et dessus celles des biparentales, mais depuis 1994 les mères seules démontrent une suractivité. On ne retrouve pas cette fluctuation en Ontario et au Québec, où lorsqu'apparaît le point d'inflexion (1987 et 1981), le niveau d'activité des mères monoparentales demeure sous celui des mères en union. Pourtant l'évolution de l'activité des biparentales albertaines suit celle des autres régions. Les monoparentales albertaines ont toujours eu un niveau d'activité supérieur à leurs consœurs canadiennes, et ce fossé s'est élargi depuis le début des années 90. En Ontario par contre, l'activité qui approchait celle des monoparentales albertaines chute à la fin des années 80 pour rejoindre le niveau des Québécoises.

C'est dire que depuis le début des années 90, certains changements ont affecté le niveau d'activité de l'Ontario et de l'Alberta. Ces changements semblent être d'autant plus ciblés sur les mères monoparentales puisque l'évolution de l'activité des mères en union poursuit sans heurts la douce évolution qu'elle a amorcée depuis les années 50.

#### ***3.1.4- Taux d'activité moyens selon différentes caractéristiques***

Avec la progression des femmes sur le marché du travail et toutes les transformations qui en découlent, il devient capital de comprendre les facteurs qui prédisposent la décision de prendre part à la vie active (Gunderson, 1998 : 27). Dans cette optique, l'activité des mères monoparentales selon la province de résidence sera passée en revue, en la comparant parfois à celle des biparentales.

Les trois tableaux suivants nous éclairent non seulement sur le rapport entre l'activité des mères monoparentales et des mères biparentales, mais également sur les différences entre provinces.

**Tableau 3.4 : Taux moyens d'activité des mères monoparentales et biparentales selon les variables choisies. Ontario, 1996.**

Catégories	Monop.	Bip.	Rapport monop./ bip.
Taux d'activité global	67,7	75,4	0,90
<b>Âge</b>			
15-24 ans	46,2	55,6	0,83
25-34 ans	65,6	72,9	0,90
35-44 ans	75,1	78,3	0,96
45-54 ans	73,7	78,5	0,94
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans CES	46,4	59,7	0,78
Avec CES ou équivalent	70,2	73,6	0,95
Études post-secondaires	76,8	79,4	0,97
Études universitaires	81,4	81,9	0,99
<b>Milieu</b>			
RMR	67,4	74,9	0,90
Hors RMR	68,7	76,7	0,90
<b>Revenu de pension alimentaire</b>			
Aucun	65,1	75,3	0,86
1-1999 \$	61,8	73,5	0,84
2000-4999 \$	80,4	78,2	1,03
5000 \$ et plus	81,3	78,0	1,04
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>			
Un	70,0	77,4	0,90
Deux	69,2	76,8	0,90
Trois et plus	59,4	71,0	0,84
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>			
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	59,3	72,4	0,82
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	57,3	68,2	0,84
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans	75,9	80,8	0,94
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>			
Absence d'enfants de 15 ans et +	66,8	74,3	0,90
Présence d'enfants de 15 ans et + avec soutien	77,2	83,8	0,92
Présence d'enfants de 15 ans et + sans soutien	67,4	18,3	3,68
N	5 433	27 811	

Source : Recensement de 1996 (Échantillon issu du FMGD)

**Tableau 3.5 : Taux moyens d'activité des mères monoparentales et biparentales selon les variables choisies. Québec, 1996.**

Catégories	Monop.	Bip.	Rapport monop./ bip.
Taux d'activité global	62,9	70,9	0,89
<b>Âge</b>			
15-24 ans	29,8	49,4	0,60
25-34 ans	55,5	68,5	0,81
35-44 ans	73,6	74,7	0,99
45-54 ans	76,0	72,2	1,05
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans CES	37,8	52,2	0,72
Avec CES ou équivalent	66,9	70,1	0,95
Études post-secondaires	76,1	75,6	1,01
Études universitaires	84,1	82,6	1,02
<b>Milieu</b>			
RMR	62,6	71,8	0,87
Hors RMR	63,7	69,3	0,92
<b>Revenu de pension alimentaire</b>			
Aucun	61,0	71,2	0,86
1-1999 \$	51,8	68,1	0,76
2000-4999 \$	73,8	62,0	1,19
5000 \$ et plus	75,5	67,5	1,12
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>			
Un	66,6	75,4	0,88
Deux	62,1	72,9	0,85
Trois et plus	52,7	60,6	0,87
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>			
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	49,2	69,4	0,71
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	42,0	62,4	0,67
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans	74,6	75,6	0,99
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>			
Absence d'enfants de 15 ans et +	60,9	70,5	0,86
Présence d'enfants de 15 ans et + avec soutien	77,6	78,9	0,98
Présence d'enfants de 15 ans et + sans soutien	66,1	18,9	3,5
N	3672	17 922	

Source : Recensement de 1996 ( Échantillon issu du FMGD)

**Tableau 3.6 : Taux moyens d'activité des mères monoparentales et biparentales selon les variables choisies. Alberta, 1996.**

Catégories	Monop.	Bip.	Rapport monop./ bip.
Taux d'activité global	82,2	74,7	1,1
<b>Âge</b>			
15-24 ans	75,7	53,9	1,41
25-34 ans	80,4	72,1	1,11
35-44 ans	85,1	78,9	1,08
45-54 ans	85,1	77,6	1,10
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans CES	67,4	62,1	1,08
Avec CES ou équivalent	81,3	75,6	1,08
Études post-secondaires	87,7	77,0	1,14
Études universitaires	88,8	80,8	1,10
<b>Milieu</b>			
RMR	81,5	75,3	1,08
Hors RMR	83,6	73,6	1,14
<b>Revenu de pension alimentaire</b>			
Aucun	80,3	74,8	1,07
1-1999 \$	82,6	67,1	1,23
2000-4999 \$	89,6	81,0	1,11
5000 \$ et plus	84,1	75,3	1,12
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>			
Un	83,6	76,2	1,10
Deux	83,0	77,3	1,07
Trois et plus	77,4	69,2	1,12
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>			
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	79,3	69,5	1,14
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	83,3	66,8	1,25
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans	85,1	81,8	1,04
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>			
Absence d'enfants de 15 ans et +	81,4	73,5	1,11
Présence d'enfants de 15 ans et + avec soutien	87,3	83,2	1,05
Présence d'enfants de 15 ans et + sans soutien	82,5	18,0	4,58
N	1201	7433	

Source : Recensement de 1996 ( Échantillon issu du FMGD)

Un examen rapide de la situation aurait pu laisser croire que partout l'activité des mères en union surpasse celle des mères seules. Dans une certaine mesure ces mères sont moins contraintes à travailler puisque leur conjoint peut subvenir aux besoins du ménage, mais les mères biparentales ont aussi davantage de moyens à leur disposition pour concilier le travail et la famille, du fait de leur union (aide financière pour payer les frais de garde, prise en charge conjointe des enfants au foyer, répartition des tâches etc.).

Ceci est pourtant vrai au Québec et en Ontario, où près de 8 % séparent les taux d'activité des monoparentales et biparentales. La situation est tout autre en Alberta : alors que le taux moyen d'activité des mères monoparentales avoisine 82 %, celui des mères en union approche à peine les 75 %. Quels que soient les facteurs visés, le sens de ce rapport demeure<sup>8</sup>.

Comme nous avons déjà mis en évidence les traits distinctifs des monoparentales en comparaison des mères en union, nous porterons désormais notre attention sur la comparaison interprovinciale des mères monoparentales. Les données sur les monoparentales que l'on retrouve dans les trois tableaux précédents sont replacées conjointement au tableau 3.7.

---

<sup>8</sup> L'intensité de ce rapport varie toutefois selon les caractéristiques.

**Tableau 3.7 : Taux moyens d'activité des mères monoparentales de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta, selon les variables choisies. 1996**

Catégories	Ontario	Québec	Alberta
<b>Taux d'activité global</b>	67,7	62,9	82,2
<b>Âge</b>			
15-24 ans	46,2	29,8	75,7
25-34 ans	65,6	55,5	80,4
35-44 ans	75,1	73,6	85,1
45-54 ans	73,7	76,0	85,1
<b>État matrimonial</b>			
Divorcées	73,2	74,5	87,0
Séparées	73,7	70,4	82,8
Célibataires	57,5	52,1	76,9
Veuves	66,7	67,7	77,5
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans CES	46,4	37,8	67,4
Avec CES ou équivalent	70,2	66,9	81,3
Études post-secondaires	76,8	76,1	87,7
Études universitaires	81,4	84,1	88,8
<b>Milieu</b>			
RMR	67,4	62,6	81,5
Hors RMR	68,7	63,7	83,6
<b>Revenu de pension alimentaire</b>			
Aucun	65,1	61,0	80,3
1-1999 \$	61,8	51,8	82,6
2000-4999 \$	80,4	73,8	89,6
5000 \$ et plus	81,3	75,5	84,1
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>			
Un	70,0	66,6	83,6
Deux	69,2	62,1	83,0
Trois et plus	59,4	52,7	77,4
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>			
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	59,3	49,2	79,3
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	57,3	42,0	83,3
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans	75,9	74,6	85,1
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>			
Absence d'enfants de 15 ans +	66,8	60,9	81,4
Présence d'enfants de 15 ans + avec soutien	77,2	77,6	87,3
Présence d'enfants de 15 ans + sans soutien	67,4	66,1	82,5
N	5233	3672	1201

Source : Recensement de 1996 (Échantillon issu du FMGD)



### 3.1.4.1- L'âge

La tendance générale veut que le taux d'activité des mères augmente jusqu'à 45 ans, puis se stabilise. Lorsque l'activité fluctue chez les 45-54 ans, ce n'est que dans une faible proportion (de 1 ou 2 %). Plusieurs facteurs expliquent la croissance de l'activité avec l'âge. Plus on avance en âge plus on acquiert de l'expérience, des diplômes, de la formation, moins on a de risques d'avoir des enfants en bas âge, plus on a de chances d'avoir de grands enfants qui peuvent participer aux soins du ménage, à la garde des plus petits et permettre à la mère de s'absenter de la maison pour occuper un emploi. À partir de 45 ans on peut voir une stabilisation de l'activité du fait des départs précoces en retraite, ou simplement sous un effet de génération. Les mères qui sont dans ce groupe d'âge en 1996 sont moins actives que celles de la génération qui les suit.

Deux particularités provinciales retiennent l'attention. On remarque d'abord l'Alberta où 85 % des femmes entre 35 et 55 ans sont actives : au Québec et en Ontario ce taux avoisine les 75 %. Mais surtout on note la situation remarquable des jeunes mères monoparentales : d'une part la grande précarité des jeunes mères monoparentales québécoises, d'autre part la suractivité des albertaines du même âge.

Au Québec, 30 % des monoparentales de 15-24 ans sont actives, alors que cette proportion s'élève à 46 % en Ontario et presque 76 % en Alberta. Trouvant cette situation très préoccupante nous avons cherché à savoir quelles sont les caractéristiques susceptibles de se cacher derrière ces inégalités. D'abord ces québécoises sont plus souvent célibataires. Au Québec 92 % des mères monoparentales de 15-24 ans sont célibataires alors qu'ailleurs elles sont 84 %. Si on regarde le nombre d'enfants c'est pourtant en Alberta que ces mères ont le plus d'enfants : 34 % contre 28 % en Ontario et 25 % au Québec ont à la maison deux enfants ou plus jamais mariés. Du point de vue de l'instruction, les monoparentales albertaines sont plus nombreuses à avoir un niveau post secondaire. Tout de même 55 % des monoparentales québécoises n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Mais c'est à l'observation de la combinaison d'enfants que les choses semblent se préciser : 53 % des jeunes mères québécoises monoparentales ont au moins un enfant de moins de 2 ans, mais aucun de plus de 5 ans. Cette proportion est

plus proche en Ontario avec 47 % mais s'éloigne en Alberta avec 39 %. Les jeunes mères québécoises, qui sont plus nombreuses qu'ailleurs à être célibataires, ont plus souvent à charge de jeunes enfants, par conséquent ont moins d'opportunités de s'absenter de la maison pour travailler, mais sont aussi plus susceptibles de toucher des prestations. Nous croyons que ces facteurs ne peuvent expliquer à eux seuls la sous-activité de ce groupe. Ces mères ont un revenu nettement inférieur aux autres femmes et vivent davantage sous le seuil de faible revenu que les femmes plus âgées. Paradoxalement en Alberta les 15-24 ans monoparentales sont 40 % plus actives que les biparentales du même âge! Ces différentes remarques suscitent encore plus d'intérêt à poursuivre l'analyse vers les politiques familiales.

#### 3.1.4.2- *L'état matrimonial*

Comme nous l'avons laissé entendre, partout les célibataires sont moins actives que les divorcées ou les séparées. Étant donné le lien entre le fait d'être célibataire et les caractéristiques présentées plus haut, il n'est pas étonnant d'observer qu'elles sont généralement moins actives.

#### 3.1.4.3- *Le plus haut niveau de scolarité atteint*

La participation au marché du travail augmente avec le niveau de scolarité. Les mères monoparentales qui ont seulement un niveau primaire ou secondaire sont plus désavantagées que les autres mères. Au Québec et en Ontario le fait de ne pas détenir un diplôme réduit sensiblement le risque de participer à la vie active<sup>9</sup>.

Comme pour toutes les caractéristiques, l'activité est plus forte en Alberta. L'écart entre les provinces semble toutefois se resserrer avec le niveau d'études : 23 points séparent le Québec et l'Alberta pour un niveau primaire ou secondaire seulement alors qu'avec un niveau universitaire l'écart n'est que de 5 points.

---

<sup>9</sup> 47 % des mères monoparentales qui n'ont pas de diplômes d'études secondaires et 54 % en Ontario sont actives alors que celles qui ont exclusivement ce diplôme sont respectivement actives à 75 % et 78 %.

#### 3.1.4.4- *Le lieu de résidence (RMR)*

Le lieu de résidence tel que nous l'avons défini semble avoir peu d'impact sur l'activité, dans la mesure où il y a peu d'écarts entre les deux modalités. L'effet de cette variable semble être différent chez les monoparentales et chez les mères en union, et dans ce cas semble être contraire à nos hypothèses. Les mères seules qui habitent hors RMR ont une activité légèrement supérieure à celles qui habitent une RMR. Ceci est peut-être relié aux réseaux sociaux plus étendus en milieu rural et qui soutiennent davantage les mères seules (services ménagers et de gardiennage par exemple)? Ou peut être à la concurrence qui en offre de main d'œuvre qui est moins forte hors RMR? Quoiqu'il en soit, la relation entre la RMR et l'activité semble être plus ambiguë pour les mères en union car en Alberta et au Québec la tendance s'inverse : les femmes sont plus actives en RMR.

#### 3.1.4.5- *Le revenu de pension alimentaire*

La plupart des mères monoparentales ont déclaré ne recevoir aucune pension alimentaire<sup>10</sup> : elles sont 71 % en Ontario et au Québec et 64 % en Alberta (voir tableau 3.1). Dans ces deux premières provinces, l'activité des mères qui ne reçoivent pas de pension alimentaire est plus élevée que celles qui reçoivent de petites sommes, entre 1 et 1999 \$. On aurait pu s'attendre à ce que l'activité décroisse avec le montant de la pension alimentaire. Or il semble qu'à partir de 2000 \$, l'activité s'accroisse considérablement ; en Ontario et au Québec le taux d'activité fait un bond d'environ 20 %. Les tableaux 3.4 à 3.7 ne permettent pas de conclure sur la relation entre le taux d'activité et ce que nous avons interprété comme le revenu issu de pension alimentaire. Cela signifie peut-être qu'au deçà de 5000 \$, ce qui constitue une somme insuffisante pour vivre, le revenu de pension alimentaire influe peu sur la décision d'intégrer le marché du travail. Recevoir une pension de 0, de 1000 \$ ou de 4500 \$ annuellement n'a pas d'incidence unilatérale. En outre, il est difficile de comparer ce revenu chez les monoparentales et les biparentales ; pour les mères en union, les « autres revenus en espèces » sont plus susceptibles de constituer un ensemble de revenus disparates que

<sup>10</sup> Selon notre définition, c'est-à-dire a inscrit 0 à la question touchant revenus provenant d'autres sources.

pour les mères monoparentales. Comme elles sont beaucoup moins nombreuses que les mères seules à toucher ce type de revenu (entre 4 et 7 %), on peut supposer d'ailleurs que cette source représente en partie le revenu issu de pension alimentaire.

#### *3.1.4.6- Le nombre total d'enfants jamais mariés à la maison*

Quelles que soient la province et la situation parentale, plus on a d'enfants, moins on est active. Parmi toutes les mères, les Québécoises sont les moins actives et les Albertaines le plus actives. On note qu'en Alberta 77 % des mères monoparentales qui ont trois enfants à la maison sont actives.

#### *3.1.4.7- Combinaison d'enfants de moins de 15 ans à la maison*

L'échantillon sur lequel reposent les données comprend uniquement les familles avec enfants de moins de 15 ans. Il n'est pourtant pas constitué d'une population homogène, puisque certaines familles ont de très jeunes enfants de moins de 2 ans, d'autres ont aussi des adolescents ou des enfants déjà adultes. En outre, la variable ci-haut fait ressortir l'influence de la présence de jeunes enfants au sein de la famille, mais aussi l'effet du nombre d'enfants : la présence conjointe d'enfants entre 0 et 5 ans et entre 6 et 14 ans implique forcément qu'il y ait plusieurs enfants !

Les résultats du tableau 3.7 sont conformes à la revue de littérature. Ils montrent que plus les enfants sont jeunes, moins les mères sont actives, et que la présence conjointe d'enfants de 0-5 ans et 6-14 ans dénote une baisse d'activité. En effet, les mères monoparentales qui n'ont aucun enfant de moins de 6 ans participent plus largement à la vie active : elles sont actives dans une proportion de 75 % au Québec et en Ontario, et de 84 % en Alberta. Les enfants qui ont plus de 5 ans nécessitent des soins différents de ceux en bas âge; de plus l'école prend en charge ces enfants une partie de la journée. Ceci peut expliquer les différences.

L'Alberta se démarque par une plus grande activité des mères où il y a présence conjointe des deux groupes d'âge, en comparaison où il n'y a que des 0-5 ans. La différence est faible, soit de 4 %, néanmoins c'est une situation que l'on ne retrouve pas au Québec et en Ontario, où lorsqu'on a qu'un enfant de 0-5 ans, on est plus active. D'ailleurs, l'Alberta montre ici une suractivité notable. Dans le tableau 3.6, on pouvait voir que les mères monoparentales ayant des enfants de 0-5 ans et 6-14 ans étaient beaucoup plus actives que les mères en union. Or, la comparaison entre provinces, chez les monoparentales, est aussi saisissante : pour cette modalité, le taux moyen d'activité, qui est de 83 % en Alberta, est le double de celui du Québec. L'Ontario est loin également avec 57 %.

Certes, l'Alberta a une activité généralement plus élevée, mais la présence conjointe d'enfants de 0-5 ans et 6-14 ans dénote un écart remarquable entre les provinces.

#### *3.1.4.8- Enfants de plus de 15 ans à la maison*

La présence d'enfants de plus de 15 ans à la maison contribue à une plus large participation à la vie active. Lorsque cet enfant participe au revenu familial, les mères sont d'autant plus actives que lorsque l'enfant ne participe pas. Ceci peut s'expliquer par le fait que ceux qui ne soutiennent pas le revenu familial sont plus jeunes (plus près de 15 ans), encore aux études, et nécessitent une attention qui peut freiner la mère à intégrer le marché du travail : alors que la présence d'enfants de 15 ans et plus avec soutien implique des enfants moins jeunes et plus autonomes.

Enfin, quelles que soient les modalités observées, l'Alberta se détache des autres provinces par sa suractivité. Malgré certaines variables à prime abord discriminantes, comme l'état matrimonial célibataire ou la présence de jeunes enfants, les mères albertaines sont beaucoup plus actives que leurs consœurs canadiennes.

Mais encore, les taux moyens d'activité sont assez fidèles à la revue de littérature : un niveau de scolarité plus élevé dénote une plus grande activité, la présence de jeunes enfants ainsi que le nombre d'enfants entravent l'intégration à la vie active. Les célibataires sont aussi moins actives que les divorcées ou séparées.

### **3.2- Analyse multivariée de l'activité des mères monoparentales**

La précédente analyse a permis de constater qu'une série de variables sont susceptibles d'avoir un impact sur l'activité des mères. Cette partie descriptive a aussi montré que si les 15-24 ans sont moins actives que les autres femmes plus âgées, c'est peut-être davantage sous l'effet de la situation matrimoniale, de la scolarité ou de la situation familiale. Ces variables interagissent aussi entre elles. Afin de démêler tout ceci et de dégager l'effet net de chaque variable nous avons recours à une analyse multivariée. La régression permet de mesurer l'impact d'une variable, *toutes choses égales par ailleurs*. Cette méthode permet d'identifier quelles sont les variables qui ont le plus d'impact sur l'activité, voir dans quel sens joue cette relation, mais aussi de trouver des indices qui facilitent la comparaison des différentes provinces malgré les niveaux d'activité différents.

Avant d'en venir au modèle final présenté dans les pages qui suivent, plusieurs essais ont été effectués. D'abord pour repérer les variables qui semblaient les plus pertinentes pour l'analyse et enfin pour s'assurer qu'il n'y avait pas multicolinéarité entre elles. Les régressions ont été faites en incorporant graduellement chaque variable ou groupe de variables. Quoi qu'il en soit, cette méthode ne changeait point les résultats, du moins en ce qui concerne le sens de la relation. Les coefficients de significativité variaient mais dans une moindre mesure. Il n'y a que le groupe des 45-54 ans qui affichait une relation positive avec l'activité (l'inverse est obtenu avec le modèle final), tandis que lorsqu'on a intégré la situation familiale, la relation est devenue négative (par contre ces résultats n'étaient pas significatifs). La comparaison des probabilités prédites d'activité pour chaque variable, par province, constitue déjà un objet d'analyse imposant. Ces

probabilités sont présentées au tableau 3.8, alors que la valeur des paramètres estimés se retrouve en annexe II.

Comme on l'a mentionné au chapitre II, le modèle avec interactions a permis d'intégrer une perspective supplémentaire de comparaison : un indice de confiance lié à la comparaison interprovinciale. Ces indices sont présentés à la suite des probabilités prédites, au tableau 3.9. Ils permettront de voir si les différences entre provinces sont statistiquement significatives.

Chacune des probabilités obtenues doit être considérée d'abord en fonction de la probabilité de la catégorie de référence. Pour les besoins de la régression, il a fallu déterminer une modalité pour chacune des variables qui allait constituer notre personne-type. Cette mère a entre 25 et 34 ans, est divorcée, de niveau CES ou équivalent, vit dans une RMR, ne reçoit aucune pension alimentaire, n'a qu'un seul enfant jamais marié à la maison, celui-ci a entre 6 et 14 ans. Ce choix permettra de saisir certaines spécificités qui pourraient ressortir par exemple chez les jeunes mères, celles qui sont peu scolarisés ou les autres qui ont des enfants de plus de 15 ans.

**Tableau 3.8 : Probabilités prédites d'activité des mères monoparentales de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta, selon les catégories choisies. 1996**

Catégories	Ontario	Québec	Alberta
	Probabilités en %		
<b>Âge</b>			
15-24 ans	72,8 $\delta$	66,1 $\delta$	87,7
25-34 ans			
35-44 ans	83,1 $\lambda$	85,7 $\delta$	88,0
45-54 ans	77,7	83,0	85,6
<b>État matrimonial</b>			
Divorcées			
Séparées	83,6 $\delta$	81,6	85,1
Célibataires	76,8 $\lambda$	74,7 $\delta$	81,6 $\omega$
Veuves	77,8	73,5 $\omega$	80,0
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans CES	61,8 $\delta$	59,9 $\delta$	77,7 $\delta$
Avec CES ou équivalent			
Études post-secondaires	84,9 $\delta$	88,4 $\delta$	92,4 $\lambda$
Études universitaires	86,3 $\delta$	91,3 $\delta$	92,6 $\lambda$
<b>Milieu</b>			
RMR	77,3 $\lambda$	77,0 $\lambda$	84,8
Hors RMR			
<b>Revenu de pension alimentaire</b>			
Aucun			
1-1999 \$	78,0	78,5	86,0
2000-4999 \$	88,6 $\delta$	87,1 $\delta$	92,9 $\lambda$
5000 \$ et plus	86,8 $\delta$	82,6	85,7
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>			
Un			
Deux	74,9 $\delta$	70,7 $\delta$	84,4
Trois et plus	65,4 $\delta$	63,6 $\delta$	79,2 $\lambda$
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>			
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	71,0 $\delta$	66,9 $\delta$	84,5
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	72,1 $\delta$	64,4 $\delta$	83,2
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans			
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>			
Absence d'enfants de 15 ans +			
Présence d'enfants de 15 ans + avec soutien	86,7 $\delta$	88,2 $\delta$	92,4 $\omega$
Présence d'enfants de 15 ans + sans soutien	79,5	82,1	88,6
<b>Probabilité de la catégorie de référence</b>	80,3	80,6	87,0
<b>N</b>	5433	3672	1201

Note : Échantillon issu du recensement de 1996 (FMGD)

$\delta$   $p < 0,01$

$0,01 < \lambda p < 0,05$

$0,05 < \omega p < 0,1$

$\psi p > 0,1$  = non significatif



**Tableau 3.9 : Indice de significativité relié aux différences entre les provinces.**

Catégories choisies	Ontario/Qc	Ontario/Alberta	Qc/Alberta
<b>Âge</b>			
15-24 ans	$\omega$	$\psi$	$\delta$
25-34 ans			
35-44 ans	$\psi$	$\psi$	$\psi$
45-54 ans	$\psi$	$\psi$	$\psi$
<b>État matrimonial</b>			
Divorcées			
Séparées	$\psi$	$\omega$	$\psi$
Célibataires	$\psi$	$\psi$	$\psi$
Veuves	$\psi$	$\psi$	$\psi$
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans CES	$\psi$	$\psi$	$\psi$
Avec CES ou équivalent			
Études post-secondaires	$\lambda$	$\psi$	$\psi$
Études universitaires	$\delta$	$\psi$	$\psi$
<b>Milieu</b>			
RMR	$\psi$	$\psi$	$\psi$
Hors RMR			
<b>Revenu de pension alimentaire</b>			
Aucun			
1-1999 \$	$\psi$	$\psi$	$\psi$
2000-4999 \$	$\psi$	$\psi$	$\psi$
5000 \$ et plus	$\omega$	$\lambda$	$\psi$
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>			
Un			
Deux	$\omega$	$\psi$	$\psi$
Trois et plus	$\psi$	$\psi$	$\psi$
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>			
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	$\psi$	$\psi$	$\lambda$
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	$\lambda$	$\psi$	$\omega$
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans			
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>			
Absence d'enfants de 15 ans +			
Présence d'enfants de 15 ans + avec soutien	$\psi$	$\psi$	$\psi$
Présence d'enfants de 15 ans + sans soutien	$\psi$	$\psi$	$\psi$

Note :  $\delta$  p < 0,01

0,01 <  $\lambda$  p < 0,05

0,05 <  $\omega$  p < 0,1

$\psi$  p > 0,1 ; non significatif

Les probabilités prédites d'activité tirées de la régression logistique sont assez conformes aux taux d'activité. Les quelques différences significatives enregistrées entre les taux et les probabilités touchent par exemple les veuves québécoises, qui ont moins de chances que les célibataires d'être actives alors que les taux montraient l'inverse. Une différence minime concerne la composition familiale en Ontario où celles qui ont à la fois des enfants de 0-5 ans et des enfants de 6-14 ans ont plus de chances d'être en activité que celles qui n'ont pas d'enfants de 6-14 ans.

Pour effectuer les régressions logistiques, on a d'abord utilisé l'Ontario comme province de référence. L'Ontario se situe entre le Québec et l'Alberta, non seulement géographiquement mais du point de vue de l'activité! Pour beaucoup de modalités, les Québécoises sont moins actives que les Ontariennes, tandis que les Albertaines se détachent nettement du peloton. Rappelons que le taux d'activité global de ces dernières était de 82 %, contre 68 % et 63 % pour l'Ontario et le Québec.

Trouver des distinctions entre les régions est une chose, mais savoir si celles-ci sont statistiquement significatives en est une autre. De fait, le tableau 3.9 montre que même si un fossé sépare l'Alberta des deux autres provinces, ces différences ne sont pas forcément significatives. Au niveau de la présence d'enfants de plus de 15 ans et du milieu rien ne nous permet de dire que les écarts interprovinciaux sont révélateurs de véritables inégalités. Pour les autres variables, ces divergences ne sont souvent significatives que pour quelques modalités. Et même si les taux d'activité soulèvent de grandes disparités entre le Québec et l'Alberta, l'analyse logistique révèle peu de différences significatives : chez les 15-24 ans (66 contre 88 %), la présence de 0-5 ans mais absence de 6-14 ans (67 contre 85 %) ou la présence conjointe d'enfants de ces deux groupes d'âge (65 contre 83 %).

C'est entre l'Ontario et le Québec que l'on retrouve le plus grand nombre d'écarts significatifs. Entre ces deux régions, les différences sont significatives chez les 15-24 ans (73 contre 66 %), chez celles qui ont un revenu de pension alimentaire supérieur à 5 000 \$ (87 contre 83 %), qui ont deux enfants (75 contre 71 %) et celles qui sont

marquées par la présence conjointe d'enfants de 0-5 ans et 6-14 ans (72 contre 64 %). Entre l'Ontario et l'Alberta nous sommes seulement en mesure de déclarer que les différences sont significatives chez les mères dont le revenu de pension alimentaire excède 4 999 \$ (83 contre 86 %).

La régression logistique nous apprend que ce n'est pas là où il y a les plus grands écarts entre les provinces que ces différences sont significatives. À l'inverse, il peut y avoir une mince différence entre deux régions mais celle-ci est significative. Ces coefficients apportent un indice de confiance supplémentaire en les résultats. Ils démontrent qu'il vaut mieux prendre le tableau 3.8 avec réserve et l'utiliser plutôt pour une analyse provinciale, en comparant avec la catégorie de référence, plutôt que de l'utiliser pour une comparaison interprovinciale.

En observant le tableau 3.8 on pourrait croire que la régression logistique conserve la tendance démontrée par l'analyse descriptive, mais les coefficients de significativité qui sont rattachés aux probabilités minimisent ces différences en nous alertant sur le risque d'erreur rattaché à ces prédictions. Le fait le plus marquant de ce tableau est sans aucun doute la non-significativité des résultats de l'Alberta. Alors qu'en Ontario et au Québec la plupart des variables affichent un indice de confiance inférieur à 1 %, les indices qui concernent l'Alberta sont pour la plupart bien supérieurs à 10 %. La situation des célibataires est significative, tous les niveaux de scolarité, le revenu de pension alimentaire entre 2000 et 4999 \$, trois enfants et plus à la maison et la présence d'un enfant de 5 ans et plus avec soutien sont révélateurs. Faut-il pour autant ignorer les autres résultats obtenus? Depuis le début nous avons vu que l'Alberta se démarquait du reste : suractivité générale, suractivité des monoparentales par rapport aux biparentales, suractivité des 15-24 ans malgré un plus grand nombre d'enfants etc. L'analyse logistique montre que ce phénomène n'est pas si imputable aux facteurs socio-économiques et démographiques utilisés dans le modèle. Serait-ce que d'autres facteurs extérieurs sous-tendent cette suractivité? Des facteurs macro-économiques, des raisons plus sociologiques comme une volonté plus ferme de travailler malgré les difficultés

d'être mère seule, ou encore certaines politiques familiales ciblées qui soutiendraient fortement l'activité de ces mères?

Le chapitre suivant tentera justement de répondre à cette question en cherchant les politiques qui sont susceptibles de soutenir l'activité des mères monoparentales.

## CHAPITRE IV ANALYSE DES POLITIQUES

Lors du dernier chapitre nous avons vu que les mères monoparentales sont moins actives que les mères biparentales : derrière ces différences se cachent plusieurs choses. D'abord une plus grande difficulté à concilier le travail et la famille, ensuite un effet de structure qui dessine des caractéristiques socio-démographiques pénalisantes : mères plus jeunes, ayant de plus jeunes enfants, mères moins scolarisées et ayant moins d'expérience de travail. Nous avons aussi constaté que les monoparentales de l'Alberta se distinguaient des mères des autres provinces par une plus grande activité. Ces cheffes de famille sont plus instruites qu'ailleurs, néanmoins cette caractéristique n'expliquerait pas tout.

C'est pourquoi nous avons cherché à savoir, par l'analyse multivariée, si deux femmes possédant le même profil socio-démographique auraient la même probabilité d'activité. Les résultats ont démontré que les effets des déterminants, mis en relief lors de l'analyse descriptive, sont atténués lorsqu'on fait ce type d'analyse de régression, et que l'écart entre l'Alberta et les autres provinces ne peut être significativement imputé à un effet quelconque de structure. Nous posons donc cette interrogation : si les caractéristiques socio-démographiques ne déterminent pas la situation particulière de l'Alberta, quel phénomène en est à l'origine? Les mesures politiques en vigueur dans cette province ne seraient-elles pas en partie responsables de l'écart entre l'Alberta, le Québec et l'Ontario? Jenson et Thompson (1999) déclarent que « Le soutien public est devenu un instrument politique central pour juger des changements sociaux ». Nous verrons à notre tour si les mesures politiques jouent un rôle éminent.

Pour mieux cerner l'impact des politiques liées au statut d'activité des mères en 1996, il faudrait inventorier l'ensemble des mesures politiques en vigueur au début des années 1990 : politiques liées à la famille, à l'emploi, au revenu etc. La consultation d'ouvrages, afin de retracer des indicateurs précis touchant particulièrement les mères monoparentales, a été ardue et a donné des résultats plutôt décevants. Les différents

organismes gouvernementaux sont très muables et ne rendent pas compte de façon précise des politiques précédant 1996, ou alors les mesures présentées dans les documents ne concernent pas distinctement les mères monoparentales.

Aux vues des résultats obtenus par l'analyse descriptive et multivariée, il semblait tout de même fondamental de trouver par tous les moyens des indices rattachés aux politiques sociales. Dans un premier temps nous nous appuyerons sur le recensement de 1996 et sur le fichier *Tendances du revenu*, pour voir quelle est l'importance relative des transferts gouvernementaux dans chaque province. Nous allons observer cette source de revenu selon la situation familiale (monoparentale ou biparentale) et le statut d'activité (active ou inactive). À la lumière de plusieurs ouvrages nous verrons ensuite plus en détails deux aspects fondamentaux de la politique sociale : l'aide sociale et les services de garde. Nous verrons l'importance de traiter de tels aspects et quelles sont leurs particularités d'application dans les différentes provinces. Nous terminerons par un point de vue général sur ces analyses.

#### **4.1- Étude détaillée du revenu**

Kapsalis (1996) a utilisé les données de *l'Enquête sur l'activité* afin de déterminer la fréquence du recours à l'aide sociale et d'évaluer l'incidence des prestations sociales sur le taux d'emploi des mères seules. Ses recherches ont démontré que l'augmentation des prestations d'aide sociale a beaucoup contribué au déclin de leur taux d'emploi. C'est un peu dans cette optique que nous abordons l'impact des transferts gouvernementaux sur l'activité.

Lors du chapitre III, les différentes sources de revenu des femmes ont été analysées, et ce, sans distinction de statut d'activité. On a vu que le revenu familial des monoparentales est nettement inférieur à celui des mères en union, tandis que le revenu personnel de la femme est supérieur chez les monoparentales. On peut supposer que les

mères en union comptent davantage sur le revenu du conjoint pour subvenir à leurs besoins, et qu'elles reçoivent moins de transferts gouvernementaux car leur revenu familial dépasse plus souvent les seuils de participation aux programmes. On a aussi pu remarquer qu'en Alberta, quel que soit le statut vis-à-vis l'activité, le revenu moyen ou médian y était plus élevé qu'ailleurs : les mères y vivent davantage de rémunération que de transferts gouvernementaux.

Les tableaux suivants chercheront surtout à savoir si d'une province à l'autre, les mères monoparentales inactives reçoivent davantage de transferts.

#### **4.1.1- Revenu familial total**

Nous avons été à même de constater que la situation des mères actives est très différente de celle des inactives. Nous comprenons alors tout le sens des propos de plusieurs auteurs qui déclarent que la porte de sortie de la pauvreté passe entre autres par une activité rémunérée (chapitre I). Le travail constitue une issue à la pauvreté. Demeurer avec son enfant toute la journée signifie le plus souvent demeurer sur l'assistance sociale, être confrontée quotidiennement aux difficultés financières et à la pauvreté. La pénurie de services abordables peut forcer les mères à se cantonner au travail à temps partiel, ou même à demeurer à l'écart du marché du travail durant plusieurs années. « Elles voient ainsi diminuer leurs gains sur toute leur vie, perdent des possibilités d'avancement professionnel et touchent de plus petites prestations de retraite que ce n'aurait normalement été le cas » (Doherty et *al.*, 1998 : Sommaire).

En effet, le revenu total des familles monoparentales où la mère est active, est environ deux fois plus élevé que celles où la mère est inactive.

**Tableau 4.1 : Revenu moyen des mères monoparentales, selon leur situation d'activité. Provinces choisies, 1995**

	Monoparentales inactives	Monoparentales actives
	Revenu en dollars de 1995	
Ontario	13 061	25 429
Québec	11 383	25 157
Alberta	13 114	23 844

Source : Recensement de 1996 (Échantillon issu du FMGD).

Or c'est au Québec que les mères monoparentales inactives ont le revenu moyen le moins élevé. Elles ont un revenu 15 % moins élevé qu'en Ontario et en Alberta. Ceci laisse peut-être penser que les Québécoises reçoivent moins d'argent public que dans les autres provinces? Pour vérifier ceci, regardons si le détail des paiements de transferts témoigne d'inégalités entre provinces.

#### **4.1.2- Transferts gouvernementaux**

Afin d'avoir une vision plus globale de la contribution des gouvernements provinciaux au revenu familial, on a consulté le fichier *Tendance du revenu au Canada*. Les taux moyens du tableau 4.2 présentent les transferts gouvernementaux<sup>1</sup>, à titre de pourcentage du revenu total<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Selon ce fichier, les transferts englobent l'aide sociale accordée par les administrations fédérale, provinciales et municipales, soit les pensions de la Sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, le revenu de pensions du Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, les prestations d'assurance-emploi, l'indemnisation des accidents du travail, les allocations de formation, les pensions d'anciens combattants, l'assistance sociale, les pensions aux aveugles et aux invalides. Les crédits d'impôt remboursables, tant provinciaux que fédéraux, sont aussi inclus (par exemple le crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services et la prestation fiscale pour enfants).

<sup>2</sup> En l'occurrence, cet indice rapporte le montant total de transferts gouvernementaux, sur le revenu total de la famille monoparentale. Le fait qu'on ait pris dans ce fichier le revenu familial plutôt que le revenu de la mère ne pose pas de problèmes majeurs, puisqu'il existe peu de différence entre ces deux revenus : la mère constitue dans 90 % des cas la seule personne à contribuer au revenu familial.



L'évolution de ces taux est loin d'être linéaire. Lorsqu'on compare les taux de transferts gouvernementaux de 1990 et 1995, on peut penser que l'évolution a été assez stable pour le Québec et l'Ontario. Mais la progression s'est faite plutôt « en dents de scie ».

**Tableau 4.2 : Taux moyens de transferts gouvernementaux aux familles monoparentales matricentriques. Provinces choisies, 1990 à 1997**

	Taux moyens de transferts gouvernementaux (%)		
	Ontario	Québec	Alberta
1990	29,0	30,1	30,1
1991	36,9	30,1	27,5
1992	33,2	32,8	28,4
1993	39,3	31,1	26,4
1994	35,5	35,2	23,3
1995	31,5	31,9	21,5
1996	33,7	28,9	24,5
1997	28,5	25,8	16,7

Source : Tendances du revenu au Canada 1980-1997

Alors que sur cette période l'Ontario joue continuellement avec les hausses et les baisses de transferts, le Québec montre des variations ascendantes et descendantes de petite amplitude. L'Alberta quant à elle diminue progressivement ses transferts.

Si on se fie aux analyses de Kapsalis (1996), on peut penser que la baisse de paiements de transferts a engendré une hausse de l'activité. En 1995, année fiscale de référence du recensement de 1996, 10 points séparaient l'Alberta des autres provinces. On donnait moins aux mères monoparentales, donc celles-ci n'avaient peut-être d'autres choix que de travailler? En réalité il est difficile de dire dans quel sens se situe la relation. Y a-t-il moins de transferts car plus de mères travaillent donc sont moins nécessiteuses? Ou les transferts sont-ils tellement insuffisants que même la mère qui a de jeunes enfants est contrainte de travailler? Enfin, cet indicateur nous montre que la situation est particulière en Alberta. Il est d'autant plus pertinent de voir comment se traduit concrètement ce phénomène dans le portefeuille des ménages.

Dans le recensement de 1996, la variable « *Total des transferts gouvernementaux(...) de la mère seule dans la famille de recensement* » (TGRTF), constitue l'indicateur le plus représentatif de l'ensemble des prestations offertes par chaque province. Comme il est décrit en annexe I, cette variable agrégée est le « revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces et les municipalités au cours de l'année civile 1995 » (Canada. Statistique Canada, 1999 : 2-52). Elle regroupe notamment les prestations d'assurance-chômage, les prestations fiscales fédérales pour enfants ainsi que les autres revenus provenant de sources publiques.

Le tableau suivant permet une triple lecture des transferts gouvernementaux : par province, par situation familiale et par statut d'activité. Pour en faciliter la compréhension, quelques comparaisons ont été mises en relief.

**Tableau 4.3 : Total des transferts gouvernementaux moyens reçus par les mères, selon leur situation familiale et leur statut d'activité. Montants en dollars, provinces choisies, 1995**

	Monoparentales inactives	Monoparentales actives	Biparentales inactives	Biparentales actives
Ontario	10 018	6 360	1 614	1 520
Québec	8 683	5 166	1 724	1 966
Alberta	7 699	4 617	1 247	1 357

Source : Recensement de 1996, (Échantillon issu du FMGD).

Le tableau montre que pour les mères monoparentales, c'est l'Ontario qui est la plus généreuse, alors que pour les biparentales, c'est le Québec. Les monoparentales inactives qui vivent en Ontario, reçoivent 15 % de plus en transferts gouvernementaux qu'au Québec, et 30 % de plus qu'en Alberta. Chez les monoparentales actives, l'écart est un peu plus grand, où les Ontariennes touchent 23 % de plus que les Québécoises et 38 % de plus que les Albertaines.

Il semble que les écarts de transferts gouvernementaux soient non seulement liés à la province, mais à la situation familiale et à l'activité. Pour mieux en saisir l'envergure, le tableau suivant met en évidence le rapport des sommes perçues selon différentes caractéristiques.

**Tableau 4.4 : Rapports de transferts gouvernementaux moyens, selon la situation familiale des mères et leur situation d'activité. Provinces choisies, 1995**

Rapports	Monoparentales <u>inactives</u> Monoparentales actives	Monoparentales <u>inactives</u> Biparentales inactives	Monoparentales <u>actives</u> Biparentales actives
Ontario	1,58	5,2	3,2
Québec	1,68	4,0	1,6
Alberta	1,67	5,2	2,4

Source : Recensement de 1996 (Échantillon issu du FMGD).

Il s'avère que les revenus de transferts sont liés à la situation vis-à-vis l'activité : les mères monoparentales inactives reçoivent entre 58 et 68 % de plus que les mères monoparentales actives. Ceci peut s'expliquer simplement par le fait que certaines femmes qui travaillent gagnent un revenu qui excède le seuil d'éligibilité de programmes sociaux.

Les sommes moyennes reçues en transferts gouvernementaux sont surtout liées à la situation familiale, avec une intensité qui varie selon la province. Chez les inactives, les mères monoparentales reçoivent une somme de quatre à cinq fois plus élevée que les biparentales : une partie des mères en union sont inéligibles à certains programmes du fait que le revenu de leur conjoint accroît le revenu familial, de même que certains transferts peuvent être comptabilisés dans les sources de revenu de la famille de recensement et non dans le revenu personnel de la mère. Mais encore, parmi les mères actives, les monoparentales reçoivent jusqu'à trois fois plus que les mères en union : le rapport varie de 1,6 au Québec à 3,2 en Ontario. Cet écart lié au type de famille laisse présager que certaines politiques sont orientées davantage vers les familles

monoparentales, et ce pour deux motifs : soit pour leur situation familiale propre<sup>3</sup>, ou pour leur situation économique qui les catégorise souvent à faible revenu (si ce n'est sous le seuil de faible revenu). Chez les inactives, on est susceptibles de retrouver davantage de « gros revenus » du côté des mères en union, en l'occurrence de retrouver moins de soutien sous forme de transfert gouvernemental.

Enfin, cette fois-ci c'est l'Ontario qui se distingue par des écarts plus importants selon les situations : le rapport entre les revenus de transferts des monoparentales et des biparentales actives est le double de celui du Québec. Cela montre qu'en Ontario, on privilégie davantage la situation de monoparentalité, du fait de leur précarité ou de la situation des mères en union qui est moins nécessaire qu'au Québec. De fait, le fossé est plus grand entre les monoparentales et les biparentales.

Enfin, l'analyse des transferts gouvernementaux montre que l'Alberta est moins généreuse que ses consœurs, alors qu'en Ontario on vit davantage des fruits des transferts publics. L'Ontario se distingue surtout en favorisant la situation familiale davantage que les autres provinces. Par exemple, le rapport entre les revenus de transferts des monoparentales et des biparentales actives est le double de celui du Québec. Alors que quand on fait le rapport selon l'activité, pour les monoparentales, le rapport est moins grand en Ontario qu'ailleurs.

#### ***4.1.3- Analyse des différentes sources de revenu***

L'analyse précédente a démontré que la situation n'est pas homogène d'une province à l'autre. Il est difficile de dire si c'est l'Alberta qui se démarque par de faibles revenus de transferts, ou si c'est l'Ontario par des revenus de transferts supérieurs aux autres régions. Deux constatations ressortent de la situation des monoparentales inactives : en Alberta, on reçoit nettement moins de transferts gouvernementaux que l'Ontario et le Québec, par contre on a un revenu total équivalent à celui de l'Ontario. Alors d'où vient

---

<sup>3</sup> Le fait d'être monoparentale peut donner droit à certains privilèges, indépendamment du revenu (crédits d'impôt, allocation pour garde des enfants, allocation de formation, etc.).

cette compensation, si elle ne vient pas de sources publiques? Pour tenter de faire la lumière, regardons chez les mères inactives la composition de leur revenu total<sup>4</sup>.

**Tableau 4.5 : Part des différentes sources de revenu dans la composition du revenu total. Mères monoparentales inactives. Provinces choisies, 1995**

	Ontario	Québec	Alberta
	Part en %		
Salaire et revenu de travail autonome	12,0	10,5	20,9
Total des transferts gouvernementaux	77,7	77,4	60,8
Autres revenus en espèce	7,9	9,9	15,4
Revenu de placement	2,3	2,2	2,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement de 1996 (Échantillon issu du FMGD)

Les résultats prouvent qu'effectivement, en Alberta, la part du revenu provenant de transferts gouvernementaux est bien moindre que chez ses consœurs. Les Albertaines comptent davantage sur les autres revenus en espèces et sur les revenus salariaux (ou provenant d'un travail autonome). Comme nous le supposons, cette première catégorie concerne surtout les pensions alimentaires. Si cela est vrai, les monoparentales inactives d'Alberta peuvent compter davantage sur une pension alimentaire pour subvenir à leurs besoins que dans les autres provinces.

Mais surtout, les Albertaines inactives au moment du recensement ont pu compter davantage sur un salaire, ce qui semble paradoxal puisque ces femmes sont considérées inactives. Cette situation incongrue est simplement imputable aux aléas du recensement auxquels nous avons fait allusion lors du chapitre 2. Les indicateurs du revenu sont basés sur l'année 1995, alors que la situation par rapport à l'activité sur la semaine précédant le recensement. La mère peut avoir travaillé en 1995, donc perçu un salaire quelconque, mais être classée inactive au moment du recensement en 1996.

<sup>4</sup> La description des différentes sources apparaît en annexe I.

Nous croyons que cette constatation n'invalide pas nos analyses précédentes, mais permet de nuancer leur interprétation. Nous n'avons pas contrôlé les transferts pour le nombre d'enfants à charge, leur âge ou la durée d'inactivité. Mais si ce biais existe, n'est-il pas présent dans toutes les provinces? Enfin, nous croyons être en mesure de pouvoir affirmer qu'en Alberta, les mères monoparentales reçoivent moins en transferts gouvernementaux qu'au Québec et qu'en Ontario.

Le tableau 4.5 montre aussi que le Québec et l'Ontario ont une répartition du revenu semblable, tout comme l'avait démontré également le graphique 3.1. Or si au Québec, on reçoit moins de transferts gouvernementaux qu'en Ontario (tableaux 4.2, 4.3 et 4.4), mais que la répartition des différentes sources de revenu est semblable (tableau 4.5), c'est que les mères monoparentales ont un revenu total moins élevé. Le tableau 4.1 confirme cette hypothèse.

En outre, l'analyse du total des transferts gouvernementaux moyens a aussi démontré que ces sommes étaient liés à la situation parentale. Aux tableaux 4.3 et 4.4, on pouvait voir que chez les mères inactives, les monoparentales étaient plus avantagées au niveau des transferts que les biparentales. Cette observation se reflète dans la part des différentes sources de revenu. Le tableau suivant témoigne que même si elles sont inactives, les mères en union comptent moins sur les transferts gouvernementaux que les monoparentales pour subvenir à leurs besoins. Une proportion considérable de leur revenu provient de source salariale ou de travail autonome, parfois quatre fois plus que les mères monoparentales inactives (dans le cas du Québec et de l'Ontario). Notons au passage qu'au Québec, on reçoit proportionnellement plus de transferts que dans les autres provinces.

**Tableau 4.6 : Part des différentes sources de revenu  
dans la composition du revenu familial total.  
Mères biparentales inactives. Provinces choisies, 1995**

	Ontario	Québec	Alberta
	Part en %		
Salaire et revenu de travail autonome	57,7	45,4	60,8
Total des transferts gouvernementaux	29,8	41,8	25,2
Autres revenus en espèce	3,7	6,9	4,0
Revenu de placement	8,9	5,9	10,0

Source : Recensement de 1996, (Échantillon issu du FMGD)

Dans ce chapitre, l'étude du revenu permet de définir davantage le contexte dans lequel une mère monoparentale prend la décision de travailler ou non. On a pu remarquer que les transferts gouvernementaux sont toujours moindres en Alberta, quelle que soit la situation vis-à-vis l'activité, tandis qu'en Ontario les mères reçoivent davantage. Ces résultats sont conformes à ceux obtenus au chapitre III, où l'ensemble des mères monoparentales albertaines comptaient moins sur les transferts gouvernementaux pour subvenir à leurs besoins, et étaient aussi plus actives.

Dans la partie suivante, nous verrons si les conditions d'application de certaines politiques restreignent l'accès à un certain nombre de femmes, de sorte qu'elles n'ont d'autres alternatives que de travailler, ou encore si certaines mesures facilitent l'intégration des mères au marché du travail, de sorte qu'elles sont moins dépendantes des transferts gouvernementaux.

#### **4.2- L'Aide sociale**

Pour mieux comprendre la portée des transferts gouvernementaux nous avons examiné une mesure politique liée de près à l'emploi : l'aide sociale. Dans toutes les provinces, l'assistance sociale est une aide de dernier recours qui tient compte, dans l'évaluation des besoins, de la valeur des actifs et du revenu en provenance de toutes les sources. Nous partons du principe qu'un taux de prestation d'aide sociale élevé a un effet négatif

sur la probabilité de participation au marché du travail (Kapsalis, 1996). Cette hypothèse est conforme avec la théorie économique du salaire de réserve. Après avoir défini ce que constitue l'aide sociale, nous comparerons quelle est son application dans les différentes provinces. Nous aborderons ses conditions d'admissibilité, dans quelle mesure cette aide se conjugue avec une participation éventuelle au marché du travail ainsi que les taux de prestation qu'offre chaque province.

#### **4.2.1- Définir l'aide sociale**

L'expression aide sociale peut s'appliquer à la fois aux prestations liées à un revenu insuffisant, à une aide au logement, etc. Dans ce cas-ci, on vise les prestations liées au revenu. Ces prestations sont dédiées « aux personnes dont les ressources sont jugées officiellement insuffisantes pour conserver un niveau de vie minimum sans aide supplémentaire » (Canada. Développement des ressources humaines Canada, 1994 : 1). Chaque province administre son propre programme d'aide sociale. Contrairement aux deux autres provinces, l'Ontario a un système de gérance à deux paliers. Ce sont « les municipalités qui administrent l'aide sociale de base conformément à la *Loi sur l'aide sociale générale* de la province et au règlement qui en découle<sup>5</sup> » (*ibid.* : 19).

#### **4.2.2- Attribution des prestations**

Partout au Canada le droit aux prestations, ainsi que le niveau de celles-ci sont établis en fonction des ressources et des besoins<sup>6</sup> du ménage. « Le montant auquel les clients ont droit varie en fonction des circonstances de chaque cas, notamment en fonction de la catégorie dans laquelle se classe le client, de la taille de la famille et de sa composition, de la situation du point de vue du logement et des frais (loyer, propriété, cohabitation, chambre avec pension), du revenu non exempté de diverses sources et d'autres variables » (*ibid.* : 20). De nombreux paramètres sont en jeu. De plus, chaque province valorise davantage certains facteurs, c'est pourquoi il est très difficile de chiffrer les

---

<sup>5</sup> Même si en Ontario les municipalités gèrent l'assistance sociale, les taux sont uniformes au niveau provincial.

<sup>6</sup> Aliments, vêtements, logement, soins de santé, articles ménagers et besoins personnels.



prestations d'aide sociale. La composition du revenu donne déjà une bonne idée des différences entre provinces. Cette analyse sera complétée par une vue succincte des conditions d'applications de l'aide sociale.

Chaque province a ses propres conditions d'admissibilité d'ordre administratif et son propre code de classification. Généralement on effectue dans chacune des provinces ces trois types de tests d'admissibilité.

#### **4.2.3- Admissibilité sur le plan financier**

La valeur totale des actifs est d'abord comparée aux niveaux admissibles prévus dans les règlements provinciaux. « Ces niveaux varient d'une province à l'autre et, dans la même province, d'une catégorie de clients à l'autre » (*ibid.* : 2). Si au départ la valeur de ces actifs est inférieure aux niveaux admissibles, on compare le revenu du ménage à ses besoins. Lorsque le coût des besoins est supérieur aux ressources financières du ménage, l'aide sociale peut être accordée.

Or, nous avons été dans l'impossibilité de nous procurer des informations plus précises sur ces niveaux. Au Québec par exemple, le niveau d'admissibilité dépend de tellement de paramètres que le ministère qui gère l'aide sociale n'a pu nous répondre de façon satisfaisante. Fournir ces informations pour l'année 1994-1995 semblait d'autant plus problématique.

#### **4.2.4- Admissibilité administrative**

Que ce soit en Alberta, en Ontario ou au Québec, les prestataires d'aide sociale sont tenus de répondre à certaines conditions administratives de base. Ces règles peuvent concerner par exemple le fait de présenter une demande dûment remplie, de fournir les preuves de sa situation familiale ou médicale, de signaler tout changement de situation etc.

#### 4.2.5- *Admissibilité liée à la classification*

Dans toutes les provinces le prestataire qui a les conditions médicales et l'âge pour travailler doit fournir une preuve de sa recherche active d'emploi, ou du moins son engagement à prendre des initiatives pour devenir apte au travail (cours de formation ou perfectionnement). Durant des années, les provinces ont reconnu qu'être chef de famille monoparentale constituait une raison suffisante pour ne pas rechercher d'emploi et en l'occurrence, retirer de l'assistance sociale. Or, depuis, les choses ont changé. En situation de déficit toutes les provinces se sont lancées dans la promotion active du travail rémunéré et désormais les bénéficiaires de l'aide sociale sont destinés à intégrer le marché du travail, exception faite des gens « diminués mentalement ou physiquement ». Jenson et Thompson expliquent l'impact qu'il en résulte.

« These philosophical changes have had particularly important consequences for lone mother who must secure reliable and appropriate child care and find time to balance stress of being an employed parent. » (1999 : 31)

Or on trouve entre les provinces des différences importantes de critères. Celles-ci viennent d'ailleurs appuyer nos résultats précédents. En Alberta, les mères monoparentales sont considérées aptes au travail lorsque le plus jeune enfant atteint deux ans. En Ontario l'exemption de travail est prolongée jusqu'à ce que l'enfant atteigne 16 ans et au Québec 5 ans<sup>7</sup>. Cet écart interprovincial amène un flot de conséquences. Nous comprenons mieux les résultats du tableau 3.6 où les mères albertaines ayant de jeunes enfants étaient tout de même très actives. Cette politique présente un bon exemple de mesure coercitive liée à l'emploi. Heureusement, d'autres mesures plus positives sont mises de l'avant pour encourager le travail.

---

<sup>7</sup> Le Québec a conservé ce critère tandis qu'il y a eu des changements en Alberta et en Ontario après 1995. L'âge du plus jeune enfant a diminué à 6 mois en Alberta et 6 ans en Ontario (*ibid.* : 32). C'est dire qu'une mère monoparentale albertaine est tenue de chercher du travail lorsque son plus jeune enfant atteint l'âge de 6 mois.

#### 4.2.6- Programmes complémentaires

L'admissibilité d'un travailleur à l'assistance sociale est assujettie à un revenu-plafond. Lorsque le revenu net d'emploi est supérieur aux niveaux admissibles, le montant des prestations est réduit en conséquence. Pour plusieurs mères monoparentales le salaire offert à l'embauche est souvent inférieur aux prestations d'aide qu'elles sont susceptibles de recevoir. Le peu d'expérience professionnelle, la faible diplomation ainsi que le recours au temps partiel afin de conjuguer activité professionnelle et responsabilités familiales sont autant de facteurs qui, en filigrane, font partie du dilemme : demeurer à la maison ou accepter un travail moins rémunéré jusqu'à l'obtention de l'expérience et des compétences requises pour obtenir un travail à un salaire plus élevé. C'est pourquoi certaines provinces ont mis en place des programmes qui permettent justement de conjuguer une activité rémunérée tout en continuant, jusqu'à un certain seuil, de recevoir de l'aide sociale. Ces programmes ont pour but d'encourager les personnes à devenir financièrement autonomes.

Au Québec par exemple, le programme APPORT (Aide aux parents pour leurs revenus de travail) encourage les travailleurs à faible revenu qui ont des enfants de 18 ans et moins à charge à rester sur le marché du travail, ainsi que les prestataires de l'aide sociale avec des enfants à charge à retourner sur le marché de l'emploi. Pour être éligibles, les familles monoparentales doivent gagner au moins 1200 \$ par année, mais moins de 15 000 \$. Selon la taille de la famille et certaines circonstances, la prestation peut aller jusqu'à 3784 \$ par année. En Ontario, ces familles doivent avoir un revenu annuel entre 5000 et 20 000 \$, ou le cas échéant suivre une formation. La prestation annuelle est de 1020 \$ pour chaque enfant de moins de 7 ans. L'Alberta de son côté est moins généreuse quoique plus souple. Le revenu doit s'échelonner entre 6500 \$ et 50 000 \$, avec un maximum pour celles gagnant moins de 25 000 \$. Ces familles bénéficient d'exemptions de taxes et d'un crédit annuel de 500 \$ par enfant ou 1000 \$ pour deux enfants.<sup>8</sup> (*ibid.* : 28) À première vue, le programme québécois semble être plus avantageux financièrement, quoique la comparaison soit épineuse. Il serait périlleux de tirer des conclusions de ces quelques indicateurs. Il faudrait aborder plus en détails

---

<sup>8</sup> Cette étude omet de mentionner l'année de ces statistiques.

les conditions d'application de ces mesures, leur application conjointe avec des programmes de réinsertion au travail, de formation, de perfectionnement etc. Même chiffrées, les mesures sont exemptes de toute « indexation » : en effet, un revenu de 15 000 \$ n'a pas la même valeur à Toronto, Calgary ou Trois-Rivières.

Enfin, les provinces se sont orientées ces dernières années vers la promotion d'une plus grande participation au travail. La conciliation travail/famille demeure à l'avant-scène des débats publics. Souvent d'ailleurs, les gouvernements mesurent le succès de ces initiatives soit par la population active (surtout la décroissance du taux de chômage), ou la baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. C'est dire que ces mesures sont très liées. En effet, Kapsalis a démontré qu'il y a un lien fort entre ces deux composantes. Les informations succinctes que nous avons obtenues demeurent davantage descriptives qu'explicatives. Elles ont tout de même dévoilé qu'une grande différence persiste entre les provinces, quant à l'âge de l'enfant à partir duquel une mère est tenue de travailler. À elle seule, cette mesure est susceptible de contribuer à une grande part de la suractivité des mères monoparentales albertaines.

Enfin, nous ne pouvons clore cette analyse des politiques sans aborder la question des services de garde : celle-ci s'inscrit à la fois dans les discussions touchant l'autonomie des femmes et le bien-être des enfants.

#### **4.3- Les services de garde**

La Commission d'enquête de 1984 sur l'égalité en matière d'emploi a réaffirmé que les services de garde d'enfants sont la rampe d'accès qui donne aux mères un accès égal à la population active (Doherty et al., 1998). En outre, ces services constituent un élément essentiel de l'intégration sociale et professionnelle des mères monoparentales. Plusieurs études ont démontré que la possibilité et la facilité de trouver un service de garde à proximité du lieu de travail ou du domicile constitue un élément déterminant dans la décision de travailler (Zouali et Rousseau, 1992).

Trouver un travail rémunérateur apporte des revenus supérieurs à l'aide sociale, en plus de permettre à la mère d'élargir son réseau social, de valoriser son potentiel et de faire face aux coûts additionnels que représentent le transport, les vêtements, les dépenses médicales (Ottawa. Conseil canadien de développement social, 1976 : 53). Mais pour trouver un travail, ces mères doivent avoir la possibilité de s'instruire ou se remettre professionnellement à niveau. Les services de garde prennent alors toute leur importance. En plus d'offrir la possibilité aux mères sans travail de se reposer ou de fournir des instruments pédagogiques supplémentaires au développement de l'enfant, les services lui permettent aussi une solution en cas d'urgence ou si la mère tombe malade. Enfin, c'est pour toutes ces raisons que les politiques en matière de services de garde constituent un enjeu important pour les mères monoparentales.

Or, il ne semble pas exister de données homogènes nationales sur les services de garde, puisque les provinces ne sont plus tenues de fournir au gouvernement fédéral des données comparables sur leurs dépenses rattachées à ces services. C'est pourquoi nous privilégierons une source, soit un document de Doherty et *al.* centré sur cette problématique. Cet ouvrage se réfère à des données recueillies par les provinces, des estimations et des informations fournies par des répondants. Après avoir défini ce que sont les services de garde au Canada, nous jugerons successivement de l'accessibilité de ces services, de leur disponibilité ainsi que de leur qualité.

#### **4.3.1- Définir la garde d'enfants**

Au Canada les expressions « services de garde d'enfants », « services à la petite enfance » et « éducation de la prime enfance » désignent la prestation de soins axée sur le développement des enfants de moins de 12 ans. Ils comprennent les soins dispensés en garderie, en milieu familial, à la maternelle et les programmes d'action communautaires pour les enfants (PACE). Lorsque nous parlerons de services de garde nous ne ferons pas référence à la garde assurée par un membre de la famille ou par une tierce personne au domicile de l'enfant (bonne d'enfants, jeune fille au pair). Nous étudierons plutôt les services de garde réglementés par la province et ce, que ce soit dans le cadre d'une

garderie, d'un programme de garde d'enfants d'âge scolaire ou d'un service de garde en milieu familial. Deux raisons motivent ce choix : ceci permettra de cerner les différences interprovinciales imputées au partage des coûts entre le fédéral et les provinces, ensuite ces services sont réputés pour être plus stables et répondre davantage aux besoins des enfants (Doherty et *al.*, 1998 : 1).

#### **4.3.2- Financement des services de garde**

La viabilité et la croissance des services de garde sont toujours demeurées liées à la disponibilité des subventions fédérales, à la volonté politique des provinces ainsi qu'à la capacité financière de celles-ci (*ibid.* : 10). Or, la situation des services de garde a commencé à se précariser à la fin des années 70. Le gouvernement du Canada s'est progressivement retiré du partage avec les provinces des coûts des dépenses reliés aux services sociaux à partir de 1977. Au cours des années 80, les provinces ont pris conscience du rôle qu'elles avaient à jouer pour soutenir les services de garde. Elles ont établi des normes à respecter et commencé à accorder des subventions périodiques aux services réglementés. « Ces fonds provinciaux ont assuré une certaine stabilité financière aux programmes de services de gardes d'enfants et encouragé leur croissance » (*ibid.* : 19).

Quoi qu'il en soit, le retrait du fédéral semble avoir eu beaucoup d'impact sur l'accessibilité ainsi que la disponibilité des services. Entre 1990 et 1996, le Québec et l'Ontario ont réduit les subventions périodiques aux services de garde tandis que l'Alberta a gelé cette même contribution. Par conséquent les nouveaux services n'ont pu en obtenir. Les frais de garde d'enfants ont augmenté dans toutes les provinces. « Au cours de la même période, les revenus moyens des familles ont diminué, les montants des subventions pour les frais de garde n'ont pas augmenté au même rythme que les frais et ont été limités par un plafond du budget total des subventions ou du nombre total de familles servies. La disponibilité des places réglementées a diminué au même rythme que leur accessibilité. Cette situation est attribuable à l'abolition de programmes ou au fait qu'on n'a pas pourvu en personnel les places existantes parce que celles-ci ne

peuvent pas couvrir les frais de fonctionnement » (*ibid.* : Sommaire). Ainsi il n'existe pas d'uniformité canadienne en ce qui concerne la garde d'enfants. Au fil des ans, chaque province a instauré ses propres programmes de services de garde réglementés. Certains programmes ont des éléments en commun, mais les différences sont d'autant plus notables qu'elles sont suscitées par des moyens financiers et des idéologies politiques distinctes. Nous verrons de quoi il en retourne.

#### 4.3.3- Accessibilité

Pour déterminer si les services de garde sont abordables ou non, deux facteurs sont pris en compte : les frais déboursés par les parents ainsi que le financement gouvernemental offert pour ces services. Au Canada, les services de garde sont surtout financés par les frais déboursés par les parents. Entre 1989 et 1993, le revenu moyen (après impôt) des familles monoparentales a diminué dans la plupart des provinces. Alors qu'il est passé de 22 066 \$ à 22 427 \$ au Québec, il a chuté de 27 170 \$ à 24 404 \$ en Ontario et de 22 665 \$ à 21 063 \$ en Alberta. Parallèlement les frais de garde ont augmenté. Au Québec l'augmentation varie environ de 50 \$ mensuellement entre 1983 et 1995, en Ontario on a également une tendance à la hausse qui varie selon les municipalités tandis qu'en Alberta on a une augmentation importante tant chez les nourrissons que chez les enfants d'âge préscolaire.

**Tableau 4.7 : Frais moyens, services réglementés en garderie à plein temps, par province**

Provinces	1983	1993	1995
Québec	Nourrissons - 352 \$ par mois Enfants d'âge préscolaire - 350 \$ par mois.	Nourrissons - 407 \$ par mois Enfants d'âge préscolaire - 328 \$ par mois.	Moyenne, nourrissons et enfants d'âge préscolaire - 404 \$ par mois
Ontario	Nourrissons - 599 \$ par mois Enfants d'âge préscolaire - 447 \$ par mois.	Nourrissons - de 502 \$ à 1109 \$ par mois. Enfants d'âge préscolaire - de 460 \$ à 753 \$ par mois.	Données non disponibles
Alberta	Nourrissons - 300 \$ par mois	Nourrissons - 382 \$ par mois Enfants d'âge préscolaire - 348 \$ par mois.	Nourrissons - 430 \$ par mois Enfants d'âge préscolaire - 375 \$ par mois.

Source : Doherty et al., p. 23 (Childcare Resource and Research Unit, 1990, 1993, 1997)

Si on regarde 1993, année pour laquelle nous disposons de données complètes, les frais moyens sont très différents d'un endroit à l'autre. En Ontario les frais de garde sont excessivement élevés en comparaison à l'Alberta par exemple. La fourchette est importante puisqu'on tient compte des variations municipales, néanmoins ces frais demeurent plus élevés qu'ailleurs. La différence entre l'Alberta et le Québec est moins nette.

Cet indicateur est important puisque les frais de garde sont pris en considération lors du bilan des frais liés au travail et du salaire obtenu sur le marché du travail. Or il semble qu'en Alberta les frais de garde abordables constituent une mesure positive d'incitation au travail.

#### ***4.3.4- Subventions destinées aux familles à faible revenu***

Toutes les provinces octroient des subventions supplémentaires destinées aux parents à faible revenu qui satisfont certains critères. Toutefois en Ontario, la disponibilité de cette contribution est limitée par un plafond total de subventions ou un nombre défini de familles éligibles à celle-ci. Certaines familles qui ont un revenu assez faible pour être éligibles se voient ainsi refuser cette aide.

Les subventions pour frais de garde n'augmentent pas au même rythme que les frais exigés des parents. En Alberta, ces contributions ont stagné entre 1993 et 1996, au Québec elles ont augmenté, par contre les parents doivent toujours combler la différence entre les frais de garde qui ont augmenté et l'aide accordée par la province, tandis qu'en Ontario dans de nombreuses municipalités, les montants des subventions ont diminué (*ibid.* : 24). Tout ceci rappelle qu'il est difficile, surtout en Ontario, de concilier emploi et famille.



**Tableau 4.8 : Subventions pour frais de garde d'enfants,  
pour les enfants âgés de 0 à 6 ans,  
dans le cadre des programmes de garderie réglementée, par province**

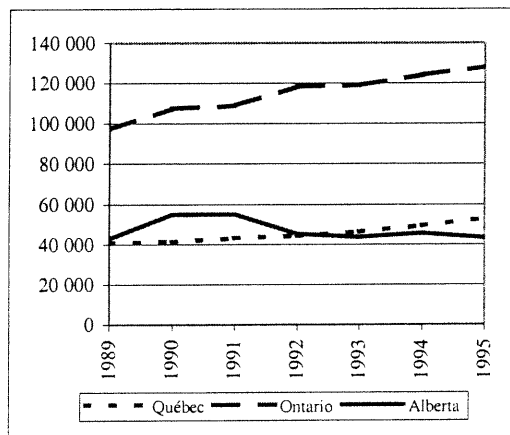
Provinces	1989	1993	1995
Québec	Maximum de 254 \$ par mois. Frais d'utilisation - 20 \$ par mois	Maximum de 485,80 \$ par mois. Frais d'utilisation - 20 \$ par mois	Maximum de 285 \$ par mois. Frais d'utilisation - 20 \$ par mois
Ontario	Le montant de la subvention pour les frais de garde, l'existence de frais d'utilisation et leur montant sont laissés à la discrétion de la municipalité qui administre le programme de subventions	Le montant de la subvention pour les frais de garde, l'existence de frais d'utilisation et leur montant sont laissés à la discrétion de la municipalité qui administre le programme de subventions	Le montant de la subvention pour les frais de garde, l'existence de frais d'utilisation et leur montant sont laissés à la discrétion de la municipalité qui administre le programme de subventions
Alberta	Maximum de 280 \$ par mois. Frais d'utilisation - 40 \$ par mois	Maximum de 300 \$ à 370 \$ par mois, selon l'âge de l'enfant. Frais d'utilisation - 40 \$ par mois	Même montant qu'en 1993. Frais d'utilisation - 40 \$ par mois

Source : Doherty et al., p. 25-26 (Entretiens et Childcare Resource and Research Unit, 1990, 1994, 1997)

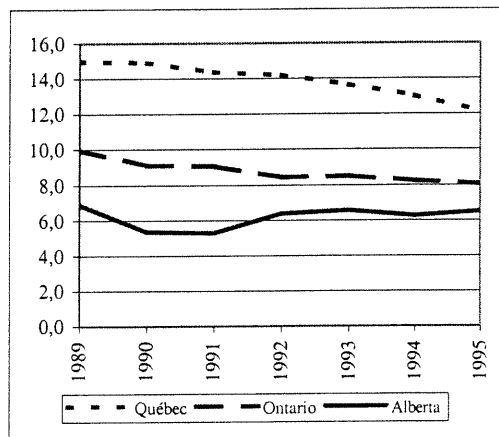
#### **4.3.5- Disponibilité des services**

Les frais de garde accessibles peuvent encourager la participation au travail, mais encore faut-il qu'il y ait une place en garderie pour son enfant! Le graphique suivant montre qu'en Ontario et au Québec le nombre officiel de places en garderie a augmenté à chaque année. C'est en Ontario que la progression a été la plus importante. Par contre en Alberta, depuis 1991 la situation fluctue beaucoup. Alors qu'on y compte environ 54 872 places en 1990, il n'en reste plus que 43 262 en 1995.

**Graphique 4.1 : Nombre de places en garderie réglementée, à plein temps et par province, de 1989 à 1995**



**Graphique 4.2 : Ratio du nombre d'enfants par place en garderie réglementée, à plein temps et par province, 1989 à 1995**



Source : Doherty et al., Recensements de 1986, 1991 et 1996

Quelle que soit la province, les services de garde semblent être insuffisants par rapport à la demande. Nous avons comparé ces données à la population des enfants âgés de 0 à 6 ans sur la même période, pour en tirer un ratio correspondant au nombre d'enfants par place en garderie. Pour ce faire, la population des 0-6 ans pour chaque année a été extrapolée à partir des recensements de 1991 et 1996 et comparée au nombre de places. Nous aboutissons à des résultats très intéressants. D'abord le Québec se démarque par un ratio très élevé, qui est plus du double de celui de l'Alberta : alors qu'en Alberta, en 1989, il y avait sept enfants de 0-6 ans pour une place en garderie, au Québec, la même année, il y en avait quinze. L'Ontario est à mi-chemin avec dix enfants pour une place. Heureusement les choses se sont améliorées depuis au Québec, puisqu'en 1995 ce ratio était passé à 12,2 alors qu'en Alberta et en Ontario ils respectivement de 8,0 et 6,5 pour la même année.

Enfin, les trois provinces divergent quant à la disponibilité des services de garde. Alors que le nombre de places en garderie est nettement plus élevé en Ontario qu'ailleurs, et qu'en Alberta on ne perçoit qu'une légère augmentation de ces places entre 1989 et 1995, la mise en perspective du nombre d'enfants nous laisse croire que c'est en Alberta

que les services de garde sont les plus accessibles. Au Québec la situation est alarmante en 1989 puisque beaucoup d'enfants doivent attendre une place. Heureusement, depuis 1996, les nouvelles dispositions de la politique familiale québécoise semblent démontrer une plus grande ouverture.

#### **4.3.6- Qualité des services**

La réduction du financement aux services de garde contribue à la hausse des frais assumés par les parents, mais a également des répercussions importantes sur la qualité des services offerts. Des recherches américaines ont démontré que le faible niveau de financement est le facteur ayant le plus d'impact sur la qualité. Pour contrôler les coûts, on maintient un ratio élevé d'enfants par éducateur ainsi que des salaires peu élevés. Le personnel est par incidence moins qualifié ou alors simplement débordé : s'ensuit un plus grand roulement des employés.

Toutes les provinces offrent des services de garde réglementés en milieu familial. Bien que depuis 1989, le nombre officiel de ce type de places ait augmenté, en Alberta 290 places ont été supprimées (*ibid.* : 31). Les garderies privées constituent elles aussi une alternative au service de garde public. Il aurait été intéressant de voir par exemple quelle est la proportion d'enfants en garderie privée. Or nous n'avons pu avoir accès à ces statistiques, et sommes conscients que c'est un pan de l'analyse qui, dans une recherche plus poussée, devrait indubitablement être exploré.

Des études ont révélé que la qualité est plus élevée dans les services de garde réglementés que dans ceux qui ne le sont pas (*ibid.* : 32). De même que la qualité est supérieure dans les provinces où on régit la formation du personnel, le nombre d'enfants par éducateur ou l'équipement des garderies. Or la plupart des provinces ont édicté leurs propres normes en matière de réglementation. Depuis 1991, l'Alberta a toutefois porté de un pour trois à un pour quatre le ratio d'enfants âgés de 13 à 18 mois par éducatrice, et fait passer de 6 à 8 enfants la taille permise pour ce groupe d'âge. L'Ontario pour sa part a annoncé son intention d'accroître de deux enfants d'âge scolaire de plus le ratio

pour la garde en milieu familial avant et après l'école. On ne mentionne aucun barème concernant la situation du Québec.

### ***Conclusion partielle***

Bien que certaines prestations sociales soient offertes à l'échelle du pays, les provinces sont autonomes quant à la gérance du soutien public aux familles. Depuis que le gouvernement fédéral a réduit par exemple son financement et transféré les responsabilités aux provinces, les services de garde dépendent d'autant plus de la santé financière et de l'idéologie politique des provinces. Chez plusieurs, le retrait du fédéral s'est accompagné de compressions importantes, alors que chez certaines on a réitéré l'intérêt à protéger les services de garde destinés aux enfants. Beaucoup de changements se sont produits depuis 1996, mais comme nos données portent sur la période antérieure, nous avons limité notre analyse à la période 1990-1995.

Il a été bien établi que l'activité des mères monoparentales diffère d'une province à l'autre. Lorsque plusieurs éléments sont mis en perspective, on comprend un peu mieux quel est le rôle joué par les politiques familiales quant à l'activité des mères monoparentales. La situation semble d'autant plus éloquente en Alberta.

L'étude du revenu nous a montré qu'effectivement, l'activité constitue une issue à la pauvreté. Le revenu des actives est nettement plus élevé que les inactives et ce, dans toutes les régions. La décomposition du revenu indique que les transferts gouvernementaux sont moindres en Alberta qu'ailleurs. L'Ontario a un taux de transfert plus élevé, néanmoins la part du revenu provenant des transferts gouvernementaux est presque identique au Québec et en Ontario. Même si elles sont déclarées inactives, beaucoup de monoparentales albertaines ont retiré en 1995 un revenu de travail.

De nombreuses études économiques montrent l'importance de tenir compte du dilemme auquel sont confrontées les femmes : demeurer à la maison et recevoir une aide publique

modique, ou travailler en assumant les frais rattachés à cette activité. C'est pourquoi l'aide sociale et les services de garde ont fait l'objet d'analyse. Il fut très difficile d'obtenir des données sur ces deux aspects. Nous avons retenu surtout que les conditions d'admissibilité à l'aide sociale créent un fossé entre les provinces. Alors qu'en Ontario, une mère monoparentale est considérée apte au travail lorsque son enfant a 16 ans, en Alberta cet âge est réduit à 2 ans. Ce facteur joue un rôle éminent quant à l'activité. Il est d'autant plus difficile pour une mère d'intégrer le marché du travail après une longue absence, même si celle-ci n'est pas de 16 ans. Or on peut penser que les monoparentales albertaines travaillent davantage car elles sont tenues de « rendre des comptes » même avec des enfants d'âge préscolaire, d'où l'importance des services de garde. Avant même que l'école ne prenne en charge les enfants une partie de la journée, les albertaines doivent recourir aux services de garde. Heureusement on a pu remarquer qu'en Alberta les services réglementés sont moins coûteux qu'ailleurs, de même que la disponibilité des places est plus grande. Ces aspects de la politique contribuent à faciliter la conciliation travail/famille.

Somme toute, l'Alberta conjugue les mesures positives ainsi que les mesures coercitives afin d'encourager la participation au marché du travail. La présente analyse n'a exploré qu'une facette de la réalité, mais montre déjà que les politiques entreprises par une province ne sont pas étrangères aux phénomènes sociaux. Enfin, les provinces ont entrepris ces dernières années de nouvelles orientations. Le Québec a réformé sa politique familiale en créant notamment les garderies à 5 \$, ce qui incite les mères à travailler, alors que l'Ontario s'est orientée vers une réduction des bénéficiaires de l'aide sociale par diverses mesures. Il sera intéressant de mesurer l'impact de ces changements majeurs.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Même si la majorité des familles sont aujourd'hui dirigées par deux parents, les familles monoparentales représentent au Canada deux familles avec enfants sur dix. Entre 1991 et 1996 au Canada, ce type de famille s'est accru à un taux quatre fois plus élevé que celui des couples mariés. C'est dire qu'on ne peut plus considérer la monoparentalité comme un phénomène marginal.

Ces familles suscitent l'intérêt le plus souvent pour les difficultés qui les accompagnent. En effet, elles sont souvent reconnues pour leur situation de précarité, la détresse psychologique qui suit la rupture d'union ou encore la pauvreté dans laquelle vivent les enfants de ces familles. Or il est réducteur de limiter l'image de ces familles aux difficultés qu'elles rencontrent. Bon nombre de familles monoparentales arrivent à s'en sortir et à mener un niveau de vie convenable. Selon les écrits, la porte de sortie de la pauvreté est le travail rémunéré. C'est en s'intégrant à la vie active qu'une mère monoparentale peut arriver à devenir autonome financièrement et subvenir aux besoins de sa famille. Or, les écrits ont démontré que les femmes sont toujours défavorisées au niveau de l'accès au marché du travail. Si certaines mesures politiques ne sont pas mises en œuvre afin de réduire ces inégalités, les femmes peuvent plus difficilement intégrer la vie active.

Lors de recherches préalables, nous avons cru voir que l'activité des mères monoparentales est plus importante en Alberta. Suite à cela nous avons entrepris le projet de voir si effectivement, ces premiers résultats étaient fondés, mais surtout de connaître un peu mieux ce qui se cache derrière cette suractivité. En plus de l'analyse empirique du phénomène, on a choisi de faire une mise en contexte des faits. C'est ainsi qu'on a décidé de conjuguer une analyse statistique de l'activité des mères à une analyse de politique.

La littérature nous a rappelé que les mères monoparentales ne forment pas un bloc monolithique. Or, les différentes analyses ont confirmé cette remarque. En effet, le profil socio-démographique des mères monoparentales est sensiblement différent d'une province à l'autre ; le Québec, reconnu pour la fréquence de son union libre, présente beaucoup plus de mères célibataires qu'ailleurs ; son niveau de scolarité est également moins élevé qu'en Ontario et qu'en Alberta, où d'ailleurs, cette province brille par un niveau de scolarité post-secondaire et universitaire élevé.

L'analyse plus économique des mères montre ensuite que les monoparentales ne connaissent pas toutes la précarité avec la même intensité. En Alberta, on gagne non seulement un peu plus qu'en Ontario et davantage qu'au Québec, mais on vit également moins de revenu de transferts gouvernementaux.

La comparaison des taux d'activité des mères monoparentales et biparentales, par province, est venue confirmer le caractère discriminant de certains facteurs, mis à jour dans les écrits : jeune âge de la mère, présence et nombre de jeunes enfants, situation matrimoniale célibataire. On note que l'Alberta est particulièrement différente de ses consoeurs ; non seulement elle se démarque par une suractivité remarquable, pour toutes les modalités, mais surtout les monoparentales y sont plus actives que les mères en union. L'analyse multivariée de l'activité confirme la singularité de l'Alberta en démontrant qu'une partie du phénomène échappe à l'analyse statistique, et qu'au-delà des facteurs socio-démographiques se cachent d'autres facteurs qui soutiennent cette activité.

L'analyse des politiques prend le relais afin de compléter la réflexion sur de telles différences d'activité entre les provinces. À défaut d'obtenir des informations complètes sur les politiques en vigueur au début des années 90, l'analyse s'est limitée à une étude détaillée du revenu, puis à l'observation des différentes mesures politiques liées à l'aide sociale et les services de garde.

Les mères monoparentales sont souvent confrontées au dilemme : demeurer au foyer tout en vivant des faibles prestations de l'aide sociale, ou intégrer la population active, en sachant que quelques années seront peut-être nécessaires pour gagner un salaire supérieur à ce que procure l'aide sociale. Si certaines mesures ne sont pas mises en place pour faciliter la conciliation du travail et de la famille chez les monoparentales, l'intégration à la vie active est d'autant plus difficile.

Or en Alberta les mères monoparentales inactives reçoivent des prestations bien moindres qu'en Ontario et qu'au Québec : le total des transferts gouvernementaux moyens reçus le démontre, ainsi que la part des différentes sources de revenu dans la composition du revenu total. Par contre le revenu moyen des ces mères albertaines est équivalent à celui des ontariennes. C'est que même si ces mères sont classées inactives, elles sont nombreuses à avoir retiré un revenu de rémunération, l'année précédant le recensement. Or, on constate une fois de plus que les monoparentales albertaines sont plus enclines à participer à la vie active. Hormis des conditions strictement monétaires, on a cherché à savoir si deux mesures politiques liées de près à l'activité seraient susceptibles de soutenir cette activité : l'aide sociale et les services de garde pour enfants.

L'aide sociale est considérée par tous comme une aide de dernier recours. Il est difficile de connaître de façon détaillée les conditions d'application de ces programmes. Le droit aux prestations est déterminé en fonction des besoins et des avoirs du ménage. D'une province à l'autre et d'une année à l'autre, ces conditions changent. Il faut tout de même retenir qu'une grande différence subsiste entre les provinces : alors qu'une mère ontarienne doit justifier sa situation d'inactivité lorsque son enfant atteint 16 ans, cet âge est diminué à 5 ans au Québec et 2 ans en Alberta. On comprend alors toute l'importance du réseau des services de garde dans les provinces où les mères d'enfants d'âge préscolaire sont tenues de travailler.



Les écrits ont démontré que ces services sont importants non seulement pour les mères qui désirent travailler, mais aussi pour celles qui veulent alléger leur responsabilités familiales, avoir une porte de sortie en cas d'urgence, reprendre une formation ou se perfectionner professionnellement. On a pu voir qu'en Alberta, les services de garde réglementés sont moins chers qu'au Québec et qu'en Ontario, et que le ratio du nombre de places en garderie, par enfant, est moins élevé qu'ailleurs, donc la disponibilité de ces services est plus grande. En définitive, ces services de prise en charge des enfants semblent donner davantage l'opportunité aux femmes d'intégrer le marché du travail.

Les différentes analyses effectuées ont permis, d'une part, de cerner la spécificité de l'activité des mères monoparentales albertaines, d'autre part, de mettre en valeur certaines politiques qui soutiennent cette activité. La vision transversale du phénomène a primé tout au long de ce mémoire, puisque la principale source de données constituait le recensement de 1996. Or, du moins pour l'analyse statistique du phénomène, l'analyse longitudinale aurait constitué une démarche plus complète. En conjuguant la durée de monoparentalité, les périodes d'emploi, les mises en union, on aurait pu obtenir des résultats plus concluants au sujet des déterminants de l'activité. Par contre, l'analyse des politiques aurait été d'autant plus ardue qu'il aurait fallu faire un inventaire de toutes les politiques durant cette période. Enfin, certains facteurs continueront d'échapper à la plupart des grandes enquêtes, telle l'aptitude ou la préférence de chaque personne pour travailler ou les préjugés sociaux entourant le travail au foyer. Ces facteurs contribueront toujours à faire planer l'ambiguïté autour de situations, telle que celle qui est décrite pour l'Alberta.

## BIBLIOGRAPHIE

- Allen, Douglas W. 1993. "Welfare and the Family : The Canadian Experience", *Journal of Labor Economics*. Vol. 11, n° 1, p. 201-223
- Armitage, Andrew, 1996. *Social Welfare in Canada Revisited, Facing up to the Future*. (3th Ed.) Don Mills, Ontario : Oxford University Press, 219 p.
- Baker, Maureen. 1996. *Families : Changing Trends in Canada*. 3<sup>e</sup> édition. Toronto : McGraw-Hill Ryerson, 380 p.
- Baker, Maureen. 1991. "Child and Family Policies for the 1990s", in *Children, Families and Public Policies in the 90s*. Laura C. Johnson et Dick Barnhorst (eds.). Toronto : Thompson Educational Publishing.
- Beaupré, Lucille. 1982. *Les déterminants des heures de travail des femmes québécoises*. Mémoire de maîtrise, Montréal: Université de Montréal, Département des sciences économiques, 144 p.
- Bellerose, Carmen, Elisabeth Cadieux et Ellen Johnson. 1989. *Les familles monoparentales*. Québec : Enquête Santé Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, coll. Et la santé, ça va? 77 p.
- Bellware, Jo-Ann et Diane Charest. 1986. *Monoparentalité féminine et aide sociale*. Québec : Service des politiques et de la recherche en sécurité du revenu.
- Ben-Porath, Y. 1973. "Labor Force Participation Rates and the Supply of Labor", *Journal of Political Economy*. Vol. 81, no 3, mai, p. 697-704
- Blanchet, Didier et Sophie Pennec. 1993. "A Simple Model for Interpreting Cross-Tabulations of Family Size and Women's Labour Force Participation", *European Journal of Population/ Revue européenne de démographie*. Vol. 9, p. 121-142
- Cadotte, François et Jocelyn Duff. 1992. *Logement et nouveaux modes de vie*. Montréal : Méridien, 232 p.
- Canada. Conseil canadien de développement social. 1976. *Pauvre et seule : quelques données sur les femmes chefs de ménage*. Ottawa : Conseil canadien de développement social , 96 p.

- Canada. Développement des ressources humaines Canada. Direction générale de la politique sociale. 1994. *L'aide sociale au Canada, 1994*. [s.l.] : Développement des ressources humaines Canada. Document non publié, disponible en ligne à l'adresse URL suivante (document consulté le 17 janvier 2001):  
[http://www.hrhc-drhc.gc.ca/socpo/reports/social94/partie1\\_f.shtml#a](http://www.hrhc-drhc.gc.ca/socpo/reports/social94/partie1_f.shtml#a)
- Canada. Statistique Canada. 1999. *Recensement de 1996, Fichier de microdonnées à grande diffusion de 1996 sur les familles. Documentation de l'utilisateur*. Ottawa: Ministère de l'Industrie, 2e trimestre de 1999, 415 p. Ce document est accessible en ligne, via Sherlock, à l'adresse suivante :  
<http://sherlock.bib.umontreal.ca/ENQ-10063/doc/fmgdf.pdf>
- Canada. Statistique Canada. 1997. "Recensement de 1996 : état matrimonial, unions libres et familles", in *Le Quotidien*, Ottawa : Statistique Canada. Ce document est accessible en ligne, à l'adresse URL suivante (Document consulté le 10 décembre 1999): <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/971014/q971014.htm>.
- Canada. Statistique Canada. 1997-. *Revue chronologique du revenu*. [s.l.] : Statistique Canada. Anciennement *Tendances du revenu au Canada*. (1980-1997). Ce document est accessible en ligne, à l'adresse URL suivante: <http://www.bibl.ulaval.ca/bd/sdn/b2020/rcr/>. Les tableaux sont obtenus par le logiciel Beyond 20/20.
- Canada. Statistique Canada. Division des enquêtes-ménages. 1995-. *Revue chronologique de la population active*. Ottawa : Statistique Canada. [CD-ROM] Ce document est également accessible en ligne, à l'adresse URL suivante : <http://ivt.crepuq.qc.ca/rcpa/index.html>. Les tableaux sont obtenus par le logiciel Beyond 20/20.
- Cheal, David. 1993. "Unity and Difference in Postmodern Families", *Journal of Family Issues*. Vol. 14, no 1, p. 5-19
- Dandurand, Renée B. 1994. "Divorce et nouvelle monoparentalité", in *Traité des problèmes sociaux*. Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.). Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, p. 519-544
- Dandurand, Renée B. et Lise Saint-Jean. 1988. *Des mères sans alliance*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture , 297 p.
- Desrosiers, Hélène, Céline Le Bourdais et Karen Lehrhaupt. 1994. *Vivre en famille monoparentale et en famille recomposée: portrait des Canadiennes d'hier et d'aujourd'hui*. Montréal : INRS-Urbanisation, 62 p.

- Desrosiers, Hélène, Céline Le Bourdais et Karen Lehrhaupt avec la collaboration de Nathalie Vachon. 1993. *Monoparentalité et recomposition familiale chez les Québécoises*. Rapport de recherche soumis au Secrétariat à la famille. Québec : Gouvernement du Québec, Secrétariat à la famille, 95 p.
- Desrosiers, Hélène, Céline Le Bourdais et Yves Peron. 1993. "La dynamique de la monoparentalité au Canada", *European Journal of Population/ Revue européenne de démographie*. Vol. 9, p. 197-224
- Doherty, Gillian, Martha Friendly et Mab Oloman. 1998. *Le soutien aux femmes, le travail des femmes et la garde des enfants à l'ère de la réduction du déficit, du transfert des responsabilités, de la réduction de la taille de l'État et de la déréglementation*. Ottawa : Division de la recherche, Condition féminine Canada. 109 p.
- Dooley, Martin D. 1995. « Lone-Mother Families and Social Assistance Policy in Canada », in *Family Matters : New policies for Divorce, Lone Mothers, and Child Poverty*. Toronto : C.D. Howe Institute, p. 35-104
- Dooley, Martin D. 1993. "Recent Changes in the Economic Welfare of Lone Mother Families in Canada : The Role of Market Work, Earnings and Transfers", in *Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy*. Joe Hudson et Burt Galaway (dir.). Toronto : Thompson Educational Publishing, p. 115-156
- Duskin, Elisabeth. 1990. "Vue d'ensemble", in *Les familles monoparentales. Les enjeux économiques*. OCDE. Paris : OCDE, p. 9-29
- Ekert, Olivia. 1986. "Effets et limites des aides financières aux familles : une expérience et un modèle", *Population*. Vol. 41, n° 2, p. 327-348
- Ermisch, John. 1990. "Aspects démographiques de l'augmentation du nombre des familles monoparentales", in *Les familles monoparentales. Les enjeux économiques*. OCDE. Paris : OCDE, p.31-47
- Ermisch, John F. 1991. *Lone Parenthood : An Economic Analysis*. Cambridge : Cambridge University Press. 194 p.
- Fodden, Simon R. 1999. *Family Law*. Toronto : Irwin Law, coll. Essentials of Canadian Law, 327 p.
- Gunderson, Morley. 1998. *Les femmes et le marché du travail canadien : Transition vers l'avenir*. Ottawa : Statistique Canada, 247 p.

- Gustafsson, Siv. 1990. "Participation à la vie active et gains des parents seuls en Suède : comparaison avec la situation en Allemagne", in *Les familles monoparentales. Les enjeux économiques*. OCDE. Paris : OCDE, p. 175-197
- Hardey, Michael et Judith Glover. 1991. "Income, Employment, Daycare and Lone Parenthood", in *Lone Parenthood- Coping with Constraints and Making Opportunities in Single-Parent Families*. Toronto et Buffalo : University of Toronto Press, p. 88-109
- Heckman, J. 1981. " Heterogeneity and State Dependence", in *Studies in Labor Markets*. S. Rosen (ed.). Chicago : University of Chicago Press, p. 91-139
- Heckman, J. 1978. *New Evidence on the Dynamics of Female Labor Supply*, document, Chicago, University of Chicago.
- Jenson, Jane et Sherry Thompson. 1999. *Comparative Family Policy : Six Provincial Stories*. Ottawa : Canadian Policy Research Networks Inc. 70 p.
- Joshi, Heather. 1990. "Les parents seuls en Grande-Bretagne : obstacles et accès à l'emploi.", in *Les familles monoparentales. Les enjeux économiques*. OCDE. Paris : OCDE, p. 147-174
- Juby, Heather et Céline Le Bourdais. 1995. "Continuity and Change in the Family Life Course". In *Vers le XXI<sup>e</sup> siècle : Tendances socio-démographiques et enjeux politiques au Canada / Towards the XX<sup>st</sup> Century : Emerging Socio-demographic Trends and Policy Issues in Canada*. Actes du colloque de 1995 organisé par la Fédération canadienne de démographie, Université Saint-Paul, Ottawa, 23-25 octobre 1995 : S.l., p. 85-92
- Jutras, Sylvie et Renée B. Dandurand . 1994. "Monoparentalité et santé: Problèmes de santé et mobilisation des ressources d'assistance suite à la désunion", *International Journal of Psychology/Journal international de psychologie*. Vol. 29, n° 1, p. 1-17
- Jutras, Sylvie, Louise Guyon, Marc Renaud, Renée B. Dandurand et al. 1989. "Comment les Québécois se tirent-ils d'affaire? Un défi lancé aux chercheurs de sciences humaines", *Sciences Sociales et Santé*. Vol. XII, n° 4, p. 69-93
- Kapsalis, Constantine. 1996. *Taux de prestations d'aide sociale et taux d'emploi des mères seules*. Hull : Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, 30 p.
- Kempeneers, Marianne. 1991. "La discontinuité professionnelle des femmes au Canada: permanence et changements", *Population*. Vol. 46, n° Ja/F, p. 9-28

- Killingsworth, Mark R. et James J. Heckman. 1986. "Female Labor Supply : A Survey". In *Handbook of Labor Economics*, vol. 1. Orley Ashenfelter et Richard Layard (eds). Amsterdam, New York : Elsevier Science Publisher B.V., p. 103-204
- Lanctôt, Pierre et Claire Rousseau. 1995. *Profil des familles monoparentales, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*. Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction générale des politiques et des programmes, Profil n° 5, 26 p.
- Langlois, Johanne et Daniel Fortin. 1994. "Monoparentalité à chef féminin, pauvreté et santé mentale: état de la recherche", *Santé mentale au Québec*. Vol. XIX, n° 1, p. 157-174
- Lapierre-Adamcyk, Évelyne et Nicole Marcil-Gratton. 1995. "Prise en charge des enfants : stratégies individuelles et organisation sociale", *Sociologie et sociétés*. Vol. XXVII, n°2.
- Le Bourdais, Céline, Hélène Desrosiers, 1990. "Les femmes et l'emploi. Une analyse de la discontinuité des trajectoires féminines", *Recherches féministes*, vol. 3, n°1, p. 119-134
- Le Bourdais, Céline, Hélène Desrosiers et Benoît Laplante. 1995. "Factors Related to Union Formation among Single Mothers in Canada", *Journal of Marriage and the Family*. Vol. 57, p. 410-420
- Le Bourdais, Céline et Ghyslaine Neill . 1998. *L'effet du type d'union sur la stabilité des familles «intactes»*. Montréal, Communication présentée dans le cadre des Séminaires du partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, le 21 octobre 1998. : INRS-Culture et Société , 28 p.
- Lefebvre, Pierre, Liliane Brouillette et Claude Felteau. 1994. "Les effets des impôts et des allocations familiales sur les comportements de fécondité et de travail des canadiennes. Résultats d'un modèle de choix discrets", *Population*. Vol. 49, n°2, p. 5-479
- Légaré, Jacques et Bertrand Desjardins. 1991. "La monoparentalité: un concept moderne, une réalité ancienne", *Population*. Vol. 46, n° 6, p. 1677-1688
- Leira, Arnlaug. 1992. *Welfare States and Working Mothers, the Scandinavian Experience*. Cambridge : Cambridge University Press, 200 p.

- Lero, Donna S. et Lois M. Brockman. 1993. "Single Parent Families in Canada: A Closer Look", in *Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy*. Joe Hudson et Burt Galaway (eds). Toronto : Thompson Educational Publishing, p. 91-114
- Leroy, Robert. 1968. *Essai sur la population active. Théories économiques récentes et analyse régionale de l'emploi féminin*. Louvain : Librairie universitaire, 224 p.
- Lindsay, Colin. 1992. *Les familles monoparentales au Canada*. Ottawa : Statistique Canada, division des statistiques sociales, du logement et des familles, n° 89-522F au catalogue, 47 p.
- Marcil-Gratton, Nicole. 1998. *Grandir avec maman et papa ? Les trajectoires familiales complexes des enfants canadiens*. Ottawa : Statistique Canada, no 89-566-XIF au catalogue (hors série) , 25 p.
- Marcil-Gratton, Nicole et Céline Le Bourdais. 1999. *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa : Gouvernement du Canada, Ministère de la Justice, Rapport de recherche CRS-199-3F, 38 p.
- Martel, Chantal. 1992. *Les femmes responsables de famille monoparentale: quelques facteurs qui influencent leur intégration au marché du travail*. Document de recherche et de réflexion, Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 63 p.
- Martin, Jacqueline. 1998. "Politique familiale et travail des mères de famille : perspective historique 1942-1982", *Population*. Vol. 53, n°6, p. 1119-1154
- McKie, Craig. 1993. "An Overview of Lone Parenthood in Canada", in *Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy*. Joe Hudson et Burt Galaway (eds). Toronto : Thompson Educational Publishing, p. 53-72
- McClean, David. 1990. " Familles monoparentales : Droit familial et transferts de revenu", in *Les familles monoparentales : Les enjeux économiques*. Paris : OCDE, p. 103-113
- McQuillan, Kevin et Belle, Marylin. 1999. "Lone-Father Families in Canada, 1971-1996", in *The University of Western Ontario, Population Studies Centre, Discussion Papers*. University of Western Ontario. En ligne. London, Ontario : Discussion Papers No. 99-8, 24 p.

- Mincer, J. 1962. "Labor Force Participation of Married Women : A Study of Labor Supply", in *Aspects of Labor Economics*. Princeton, N.J. : Princeton University Press, p. 63-105
- Moore, Maureen. 1988. "Female Lone Parenthood: the Duration of Episodes", *Canadian Social Trends/Tendances sociales canadiennes*. Vol. 26, n° 10, p. 40-42
- Nakamura, Alice et Masao Nakamura. 1986. " Une vue d'ensemble des études sur le comportement des Canadiennes sur le marché du travail", in *Le travail et le salaire : le marché du travail au Canada*. W. Craig Riddell. Ottawa : Ministre des approvisionnements et Services Canada, P. 193-246
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 1990. *Les familles monoparentales. Les enjeux économiques*. Paris : OCDE. 292 p.
- Péron, Yves et al. 1999. *Les familles canadiennes à l'approche de l'an 2000*. Ottawa : Statistique Canada. 369 p.
- Ray, Jean-Claude. 1990. "Mères isolées, aide sociale et incitations au travail : le cas de la France", in *Les familles monoparentales. Les enjeux économiques*. OCDE. Paris : OCDE, p.257-277
- Reijo-Riskilä, Marie. 1996 "Effects of Family Characteristics on the Labor Force status of Older Married Women in Finland", in *Yearbook of population Research in Finland*. Vol. 33, p. 193-206
- Saint-Jean, Lise. 1987. "La pauvreté des femmes: la monoparentalité féminine", in *Les nouveaux visages de la pauvreté*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture , 19-44 p.
- Séguin, Céline. 1997. "Conjuguer emploi et famille en situation de monoparentalité: les stratégies déployées par les mères seules", in *Stratégies de résistance et travail des femmes*. Angelo Soares (dir.). Montréal : Harmattan, p. 151-183
- Séguin, Céline. 1996. *La conciliation emploi-famille dans le contexte de la monoparentalité féminine. Analyse des pratiques, des stratégies et des attitudes de mères seules en emploi*. Mémoire de maîtrise, Montréal: Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, 178 p.



- Séguin, Céline, Francine Descarries et Christine Corbeil. 1996. *Famille et emploi dans le contexte de la monoparentalité féminine. Une analyse comparative menée dans le cadre d'une enquête auprès de 493 mères en emploi de la région montréalaise*. Rapport de recherche. Montréal : Université du Québec à Montréal, Institut de recherches et d'études féministes, 265 p.
- Smith, J. 1984. "The paradox of women's poverty : wage-earning women and economic transformation", *Signs*. Vol. 10, n°2, p. 291-310
- Smith, James P. 1980. *Female Labor Supply : Theory and Estimation*. Princeton N.J. : Princeton University Press, 384 p.
- Sundström, Marianne et Frank P. Stafford. 1992. "Female labour force participation, fertility and public policy in Sweden", *European Journal of Population/ Revue européenne de démographie*. Vol. 8, p. 199-215
- Weale, Albert, Jonathan Bradshaw, Alan Maynard et David Piachaud. 1984. *Lone Mothers, Paid Work and Social Security*. London : Bedford Square Press of the National Council for Voluntary Organisations, 195 p.
- Zouali, Siham. 1992. "Les familles monoparentales au Québec. Leurs réalités et leurs difficultés à intégrer le marché du travail", *Le monde du travail*. Vol. 13, n° 2, p. 6-8, 83-89
- Zouali, Siham et Claire Rousseau. 1992. "Les problèmes d'intégration au marché du travail des familles monoparentales au Québec", in *Comprendre la famille*. Gilles Pronovost (dir.). Actes du 1<sup>er</sup> symposium québécois de recherche sur la famille, tenu à l'Université du Québec à Trois-Rivières les 24 et 25 octobre 1991. Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 275-306
- Zouali, Siham. 1991. *L'évolution démographique et économique de la réalité des familles monoparentales au Québec. Rapport au groupe de travail sur la situation des familles monoparentales*. Québec : Direction de la recherche, MMSRFP, 85 p.

**- ANNEXES -**

## **-ANNEXE I -**

### **Différentes sources de revenu utilisées pour les analyses, telles que décrites dans la Documentation de l'Utilisateur du Recensement de 1996, fichier des familles (Canada. Statistique Canada, 1999)**

#### **Total des transferts gouvernementaux de la conjointe, du partenaire en union libre de sexe féminin ou de la mère seule dans la famille de recensement (TGRTF)**

Revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces et les municipalités au cours de l'année civile 1995. Cette variable est dérivée en additionnant les montants provenant des sources suivantes :

- pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti;
- prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-chômage;
- prestations fiscales fédérales pour enfants;
- autre revenu provenant de sources publiques.

#### **Revenu de placements de la conjointe, du partenaire en union libre de sexe féminin ou de la mère seule dans la famille de recensement (INVSTF)**

Intérêts perçus durant l'année civile 1995 au titre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit mutuel, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères et de fonds mutuels. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant de la location d'une propriété, les intérêts sur les prêts et les hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie et les intérêts sur les polices d'assurance.

#### **Autre revenu en espèces de la conjointe, du partenaire en union libre de sexe féminin ou de la mère seule dans la famille de recensement (OTINCF)**

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1995 qui n'a pas été déclaré dans l'une des neuf autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple pension alimentaire, soutien d'un enfant, soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage, revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), bourses d'études non remboursables, indemnités de cessation d'emploi, redevances, prestations d'assurance-salaire et indemnités de grève.

#### **Salaires et traitements de la conjointe, du partenaire en union libre de sexe féminin ou de la mère seule dans la famille de recensement (WAGEF)**

Salaires et traitements bruts reçus par le conjoint, le partenaire en union libre de sexe masculin ou le père seul dans une famille de recensement avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à un régime de pensions et au programme d'assurance-chômage. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 1995. Est exclue la valeur des allocations et avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur tels que le logement et l'utilisation d'un véhicule automobile.

**SELFF****Revenu de travail autonome de la conjointe, du partenaire en union libre de sexe féminin ou de la mère seule dans la famille de recensement (SELFF)**

Revenu total reçu au cours de l'année civile 1995 par la conjointe, le partenaire en union libre de sexe féminin ou la mère seule dans une famille de recensement sous forme de revenu net d'un travail autonome agricole et/ou d'un travail autonome non agricole.

**-ANNEXE II-**

**Tableau A2. 1 : Régressions logistiques de l'activité des mères monoparentales.  
Valeur et significativité des coefficients  $\beta$ . Ontario, 1996**

Catégories choisies	$\beta$	Significativité		N
<b>Âge</b>				
15-24 ans	-0,4194	0,0001	$\delta$	662
25-34 ans				2 133
35-44 ans	0,1860	0,0226	$\lambda$	2 205
45-54 ans	-0,1557	0,2708	$\psi$	433
<b>État matrimonial</b>				
Divorcées				1 634
Séparées	0,2221	0,0087	$\delta$	1 730
Célibataires	-0,2061	0,0191	$\lambda$	1 865
Veuves	-0,1519	0,3740	$\psi$	204
<b>Niveau de scolarité</b>				
Sans CES	-0,9224	0,0000	$\delta$	1 547
Avec CES ou équivalent				997
Études post-secondaires	0,3244	0,0003	$\delta$	1 942
Études universitaires	0,4351	0,0001	$\delta$	947
<b>Milieu</b>				
RMR	-0,1763	0,0141	$\lambda$	3 937
Hors RMR				1 496
<b>Revenu de pension alimentaire</b>				
Aucun				3 874
1-1999\$	-0,1394	0,1780	$\psi$	529
2000-4999\$	0,6469	0,0000	$\delta$	475
5000\$ et plus	0,4834	0,0001	$\delta$	555
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>				
Un				2 381
Deux	-0,3104	0,0002	$\delta$	2 060
Trois et plus	-0,7672	0,0000	$\delta$	992
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>				
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	-0,5095	0,0000	$\delta$	1 686
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	-0,4530	0,0000	$\delta$	875
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans				2 871
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>				
Absence d'enfants de 15 ans +				4 461
Présence d'enfants de 15 ans + avec soutien	0,4698	0,0006	$\delta$	517
Présence d'enfants de 15 ans + sans soutien	-0,0510	0,6922	$\psi$	454
<b>Constante</b>	1,4040	0,0000		
<b>-2 log</b>	10975,400			

Note :

$\delta$  p < 0,01

0,01 <  $\lambda$  p < 0,05

0,05 <  $\omega$  p < 0,1

$\psi$  p > 0,1 = non significatif

**Tableau A2. 2 : Régressions logistiques de l'activité des mères monoparentales.  
Valeur et significativité des coefficients  $\beta$ . Québec, 1996**

Catégories choisies	$\beta$	Significativité		N
<b>Âge</b>				
15-24 ans	-0,7577	0,0000	$\delta$	352
25-34 ans				1 366
35-44 ans	0,3646	0,0003	$\delta$	1 604
45-54 ans	0,1600	0,3493	$\psi$	350
<b>État matrimonial</b>				
Divorcées				1 175
Séparées	0,0635	0,6079	$\psi$	621
Célibataires	-0,3435	0,0008	$\delta$	1 740
Veuves	-0,4060	0,0607	$\omega$	136
<b>Niveau de scolarité</b>				
Sans CES	-1,0272	0,0000	$\delta$	1 191
Avec CES ou équivalent				864
Études post-secondaires	0,6078	0,0000	$\delta$	974
Études universitaires	0,9238	0,0000	$\delta$	643
<b>Milieu</b>				
RMR	-0,2163	0,0125	$\lambda$	2 575
Hors RMR				1 097
<b>Revenu de pension alimentaire</b>				
Aucun				2 613
1-1 999\$	-0,1329	0,3284	$\psi$	332
2000-4 999\$	0,4804	0,0008	$\delta$	359
5000\$ et plus	0,1311	0,3683	$\psi$	368
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>				
Un				1 775
Deux	-0,5467	0,0000	$\delta$	1 362
Trois et plus	-0,8698	0,0000	$\delta$	535
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>				
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	-0,7245	0,0000	$\delta$	1 030
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	-0,8351	0,0000	$\delta$	517
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans				2 125
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>				
Absence d'enfants de 15 ans +				3 033
Présence d'enfants de 15 ans + avec soutien	0,5843	0,0014	$\delta$	308
Présence d'enfants de 15 ans + sans soutien	0,0936	0,5573	$\psi$	331
<b>Constante</b>	1,4268	0,0000		
<b>-2 log</b>	10975,400			

Note :

$\delta$  p < 0,01

0,01 <  $\lambda$  p < 0,05

0,05 <  $\omega$  p < 0,1

$\psi$  p > 0,1 = non significatif

**Tableau A2. 3 : Régressions logistiques de l'activité des mères monoparentales.  
Valeur et significativité des coefficients  $\beta$ . Alberta, 1996**

Catégories choisies	$\beta$	Significativité	N
<b>Âge</b>			
15-24 ans	0,0635	0,8168	$\psi$ 136
25-34 ans			474
35-44 ans	0,0897	0,6618	$\psi$ 484
45-54 ans	-0,1153	0,7464	$\psi$ 107
<b>État matrimonial</b>			
Divorcées			416
Séparées	-0,1614	0,4493	$\psi$ 360
Célibataires	-0,4123	0,0704	$\omega$ 385
Veuves	-0,5153	0,2275	$\psi$ 40
<b>Niveau de scolarité</b>			
Sans CES	-0,6538	0,0069	$\delta$ 285
Avec CES ou équivalent			176
Études post-secondaires	0,5986	0,0142	$\lambda$ 489
Études universitaires	0,6224	0,0284	$\lambda$ 251
<b>Milieu</b>			
RMR	-0,1837	0,2912	$\psi$ 811
Hors RMR			390
<b>Revenu de pension alimentaire</b>			
Aucun			771
1-1 999\$	-0,0830	0,7463	$\psi$ 138
2000-4 999\$	0,6738	0,0210	$\lambda$ 154
5000\$ et plus	-0,1080	0,6882	$\psi$ 138
<b>Nombre d'enfants jamais mariés présents à la maison</b>			
Un			494
Deux	-0,2105	0,3081	$\psi$ 477
Trois et plus	-0,5631	0,0394	$\lambda$ 230
<b>Combinaisons d'enfants de moins de 15 ans à la maison</b>			
Présence 0-5 ans, absence 6-14 ans	-0,2025	0,3713	$\psi$ 318
Présence 0-5 ans, présence 6-14 ans	-0,3036	0,2200	$\psi$ 192
Présence 6-14 ans, absence 0-5 ans			691
<b>Enfants de plus de 15 ans à la maison</b>			
Absence d'enfants de 15 ans +			986
Présence d'enfants de 15 ans + avec soutien	0,5989	0,0817	$\omega$ 134
Présence d'enfants de 15 ans + sans soutien	0,1538	0,6619	$\psi$ 80
<b>Constante</b>	1,9016	0,0000	
<b>-2 log</b>	10975,400		

Note :

$\delta$   $p < 0,01$

$0,01 < \lambda p < 0,05$

$0,05 < \omega p < 0,1$

$\psi p > 0,1$  = non significatif